

Budget Primitif de la Ville de Besançon - Orientations budgétaires pour 1994

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le processus d'élaboration du budget municipal est à présent bien connu des membres du Conseil Municipal puisque sa mise en place remonte à 1986.

La séance consacrée aux orientations budgétaires doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, conformément à la loi du 6 février 1992 qui, en conséquence, a confirmé une pratique bien rodée dans notre commune.

Les orientations budgétaires proposées au Conseil Municipal sont examinées lors de cette séance, le vote du budget intervenant le 7 mars.

Pour cette séance d'orientations budgétaires, il n'a pas été apporté de modifications fondamentales aux documents qui avaient été adressés aux Conseillers Municipaux au cours des années précédentes.

Divers états statistiques complètent les principales orientations proposées pour l'exercice 1994, propositions élaborées à une période de l'année où les données essentielles à l'équilibre budgétaire ne sont pas encore toutes connues avec précision, comme notamment le niveau d'évolution des dotations de l'État ou les bases d'imposition de la fiscalité locale qui représentent ensemble plus de la moitié (de l'ordre de 55 % en 1993) des recettes totales de la Ville de Besançon (budget principal et budgets annexes compris).

Cette séance d'orientations budgétaires sera donc centrée, comme les précédentes, sur une analyse des grandes tendances retenues par la Municipalité pour l'équilibre du projet de budget 1994, lequel comportera une présentation détaillée des différents chapitres budgétaires.

Le mécanisme d'élaboration budgétaire est en effet un mécanisme à double détente qui doit permettre d'atteindre l'objectif visé, à savoir doter notre Ville des moyens d'actions correspondant aux enjeux que nous nous serons fixés.

Rappel de quelques données générales relatives aux budgets primitifs précédents

Il n'est pas inutile, avant toute réflexion budgétaire, de se remettre en mémoire quelques ratios ou tendances relatifs aux budgets précédents.

Ces données chiffrées permettent en effet de mieux appréhender les grandes lignes de la démarche budgétaire retenue depuis quelques années.

Évolution du montant du budget général (budget principal et budgets annexes)

+ 5,49 % en 1991 par rapport à 1990

+ 4,59 % en 1992 par rapport à 1991

+ 3,76 % en 1993 par rapport à 1992

Évolution de l'inflation

+ 3,1 % en 1991

+ 2 % en 1992

+ 2,2 % estimée pour 1993

+ 2,3 % estimée pour 1994 (source OCDE)

Part des dépenses d'investissement dans le budget général (dette comprise)

22,7 % en 1991

22,6 % en 1992

21,6 % en 1993

Part des dépenses de fonctionnement dans le budget général

77,3 % en 1991

77,4 % en 1992

78,4 % en 1993

Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement du budget général

47,3 % en 1991

49,0 % en 1992

48,9 % en 1993

Montant des dépenses d'investissement du budget général couvertes par l'emprunt

120,3 MF en 1991 (91,9 MF pour le budget principal et 28,4 MF pour les budgets annexes)

119,8 MF en 1992 (98 MF pour le budget principal et 21,8 MF pour les budgets annexes)

108,2 MF en 1993 (98 MF pour le budget principal et 10,2 MF pour les budgets annexes)

Part des recettes provenant de la fiscalité locale

32,2 % du budget général ou 36,4 % du budget principal en 1991

31,9 % du budget général ou 36 % du budget principal en 1991

32,4 % du budget général ou 36,2 % du budget principal en 1991

Évolution des principales dotations de l'État (DGF, DSU, DGD)

187,4 MF en 1991

194,3 MF en 1992 (soit + 3,72 %)

201,1 MF en 1993 (soit + 3,46 %)

Ces données chiffrées mettent en évidence quelques évolutions significatives des budgets successifs :

Les augmentations des budgets suivent l'évolution de l'inflation avec une tendance vers une plus forte décélération que celle constatée pour l'inflation.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement évoluent de façon inverse et conformément à la volonté municipale de maîtriser les coûts de fonctionnement notamment le poste le plus important constitué par la masse salariale.

L'augmentation des dépenses d'investissement n'est pas accompagnée par un recours plus important à l'emprunt, la meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant un autofinancement plus important.

S'agissant des recettes, relevons la stabilisation de la part des produits issus de la fiscalité locale qui est la conséquence de la politique municipale menée depuis le début du mandat ainsi que l'évolution des dotations de l'État, supérieure à l'inflation, tendance que l'actuel Gouvernement entend remettre en cause dès 1994.

Le Budget Primitif de 1994

Si les précédents budgets furent élaborés difficilement, celui de 1994 le sera dans un contexte que l'on peut qualifier de plus complexe.

Nous savons tous que l'ordre économique international a été singulièrement perturbé par les difficultés de tous ordres qu'il a rencontrées.

Les conséquences pour notre pays et plus particulièrement pour les collectivités locales, ont consisté en une sensible réduction des participations financières de l'État conjuguée avec une nouvelle procédure de redistribution de ces dotations entre les différentes catégories de collectivité.

Il est juste de dire que les critères retenus, notamment pour l'attribution de la nouvelle Dotation de Solidarité Urbaine, ont permis à la Ville de Besançon de bénéficier de participations globales relativement favorables puisque évoluant sensiblement plus que l'inflation.

Cette tendance va malheureusement s'inverser pour toutes les autres dotations de l'État puisque le Gouvernement a choisi de façon délibérée dans son projet de budget pour 1994 «d'oublier» les grandes villes, leurs 100 000 agents et leurs 12 millions d'habitants.

Le gel des dotations de l'État (et notamment de la DGF qui est la plus importante) envisagé par le Gouvernement fera perdre 750 millions aux grandes villes (environ 10 MF pour la Ville de Besançon), ce qui en terme de fiscalité représente l'équivalent pour l'ensemble des grandes villes d'une augmentation moyenne comprise entre 5 et 6 % (source AMG VF) de la pression fiscale, alors que la DGF des départements continuera d'augmenter.

Cette situation plus que préoccupante justifie que la totalité des grandes villes, toutes tendances politiques confondues, soient intervenues auprès du Gouvernement pour corriger les effets négatifs de ces dispositions.

La délibération que nous avons prise en ce sens le 4 octobre 1993, a été, depuis cette date, suivie de démarches similaires par la plupart des Conseils Municipaux des grandes villes ainsi que par certaines villes de plus de 10 000 habitants.

Les grandes agglomérations urbaines sur qui se concentre la plus grande part des interventions sociales (Besançon représente 24 % de la population et regroupe 36,5 % de Rmistes du Département), qui connaissent un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale (les grandes villes ont perdu 100 000 emplois entre 1991 et 1992, Besançon étant une des rares villes à présenter un solde légèrement positif) se devaient en effet de réagir vigoureusement devant les conséquences négatives des décisions gouvernementales.

C'est dans ce contexte défavorable que les orientations budgétaires devront intervenir.

La loi de Finances pour 1994, votée le 20 décembre dernier, a malheureusement confirmé les craintes des grandes collectivités.

La réflexion budgétaire pour notre ville intervient par contre dans un contexte local légèrement plus favorable puisque le District du Grand Besançon, à présent créé, prendra à sa charge dès 1994 deux secteurs d'activités importants (le Centre de Secours Principal et la déchetterie des Tilleroyes) ainsi que les dépenses d'investissement relatives aux voies de communication (voie de desserte et de contournement - RN 57) entraînant ainsi une diminution du montant de nos dépenses de 37 MF.

Patiemment mise en œuvre depuis plusieurs années par les communes du CCGB, cette solidarité d'agglomération tant attendue devient à présent réalité.

Elle constitue un élément de réflexion supplémentaire dans notre débat d'orientations budgétaires, notamment sur le plan de la fiscalité locale puisque dès 1994 la fiscalité districale s'ajoutera à la fiscalité municipale.

Analysons à présent les grandes orientations en matière de recettes et de dépenses.

L'évolution des grandes catégories de recettes

La fiscalité

Depuis le début de ce mandat, l'engagement de la majorité municipale de limiter la hausse de la pression fiscale au montant de l'inflation a été respecté. Il a fait suite à trois années de pause fiscale totale, ce qui a permis de limiter de façon significative l'impact de l'impôt municipal. Je rappelle que toutes taxes confondues, la Ville de Besançon se situe au 29^{ème} rang des grandes villes pour le produit fiscal moyen par habitant.

Pour 1994, outre qu'il n'est pas exclu que les décisions gouvernementales prises à l'encontre des grandes villes entraînent quelques conséquences négatives en matière de fiscalité locale dans notre ville, l'incertitude liée au niveau de la fiscalité districale (le District du Grand Besançon tiendra sa séance d'orientations budgétaires le 22 janvier) interdit toute prise de décision hâtive en ce domaine.

En outre, l'évolution des bases imposables ne sera connue que fin janvier. C'est un élément fondamental dans le processus d'analyse des ressources municipales et notamment fiscales. Nos prévisions sur l'augmentation de l'assiette fiscale (+ 1,5 %) sont plus limitées que lors des exercices précédents car les conséquences de la récession économique constatée au cours des deux années ne sera vraisemblablement pas sans influence sur l'évolution de ces bases imposables.

Compensations pour exonération et allègements fiscaux

Au titre des compensations versées par l'État pour exonération et allègements fiscaux, la situation se présente actuellement comme suit :

- **subvention compensatrice des exonérations de foncier bâti** : réduction de 1,4 MF de cette recette qui passerait de 4,31 MF à 2,9 MF, la compensation n'étant depuis 1992 versée que pour les seules logements sociaux,

- **compensation des allègements de taxe professionnelle** : la dotation passerait de 37,1 MF à 31,4 MF en 1994, soit une diminution de 5,7 MF qui correspond à 1,6 % des impôts levés en 1993.

Ces dispositions prévues par la loi de Finances pour 1994 seront amplifiées en 1995.

- **allocation compensatrice des exonérations de taxe d'habitation** : à défaut d'information, la prévision 1993, soit 12,85 MF, a été reconduite sur 1994. Elle sera ajustée en fonction des informations complémentaires qui nous seront communiquées,

- **fonds national de péréquation de la taxe professionnelle** : dans l'attente de la notification, la prévision 1994 (2,5 MF) a été chiffrée en fonction de l'encaissement 1993.

Taxes diverses

. *taxe additionnelle aux droits de mutation* : malgré la prudence qu'impose la situation du marché immobilier, au vu des encaissements réalisés à ce jour pour 1993 (7,4 MF), la prévision de recette passerait de 5,8 MF à 6 MF en 1994,

. *produit des jeux du Casino* : suite à l'encaissement 1993 et à l'installation de nouvelles machines à sous, la recette est estimée à 3,7 MF pour 1994 contre 2,2 MF en 1993.

Les dotations de l'État

Celles-ci représentent essentiellement :

- *en investissement* : la DGE, le FCTVA, le produit des amendes de police,
- *en fonctionnement* : la DGF, la DSU, les DGD et certaines subventions de fonctionnement.

Les dotations d'investissement

La DGE : éligible à la DSU, la Ville bénéficie d'une majoration de 15 % du taux de la DGE.

Le taux de concours de l'État passe de 2,31 % en 1992 à 2,24 % en 1993, les fonds de concours étant de plus en plus importants, les dépenses d'investissement éligibles à la DGE s'en trouvent réduites aussi. La recette estimée doit être maintenue au montant 1993, soit 2,5 MF.

Le FCTVA, calculé sur les investissements de l'année n-2 est chiffré à 19 MF (15,8 MF en 1993), soit + 20,3 %. Cette augmentation résulte de l'augmentation des investissements réalisés en 1992.

Les dotations de fonctionnement

La loi de Finances pour 1994 prévoit un gel du concours apporté aux villes, l'évolution de la masse globale étant réservée à l'abondement des DSU, des dotations destinées à l'intercommunalité et d'une nouvelle Dotation de Solidarité envers les communes Rurales (DSR).

Les produits d'exploitation et domaniaux

La prévision relative aux produits domaniaux est sensiblement identique à celle de 1993, soit 27 MF.

Les produits d'exploitation (hors taxe ordures ménagères) progresseraient d'environ 3,8 % ; la recette supplémentaire serait de l'ordre de 2 MF (51,5 MF contre 49,6 MF en 1993).

Le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères passerait de 28,9 MF en 1993 à 30,3 MF en 1994, soit une augmentation de 4,9 %.

Le produit du versement-transport enregistrera un léger fléchissement. Il était de 52,3 MF en 1993. En effet, la conjoncture économique actuelle, difficile pour les entreprises, ne semble pas devoir s'améliorer pour 1994.

Les emprunts

La réalisation des emprunts est fortement dépendante de la masse des investissements projetés.

L'effort engagé depuis plusieurs années en matière d'investissement notamment pour la réalisation d'opérations nouvelles (tunnel sous la Citadelle, aménagement de la City pour ne citer que les plus importantes) maintiendra à un niveau important ce secteur de dépenses notamment pour le budget principal.

En conséquence, le recours à l'emprunt sera du même niveau qu'en 1993 pour le budget principal (soit moins de 100 MF) et en sensible diminution pour les budgets annexes (de l'ordre de 6 MF).

La baisse importante des taux des emprunts constatée au cours de l'année 1993 (nous sommes passés de 10 % environ à moins de 7 %) ne doit toutefois pas nous inciter à emprunter davantage car le poids de l'encours de dette, malgré de fréquentes renégociations de nos prêts qui nous amènent à une quasi-stabilité de nos remboursements d'intérêts, reste difficile à supporter dans un contexte de réduction significative des dotations de l'État.

La reprise anticipée

La reprise anticipée sur l'excédent du CA de 1993 sera comme les années précédentes de 10 MF.

L'évolution des grandes catégories de dépenses

L'annuité de dette

Pour le budget général, l'augmentation de l'annuité de dette sera de 18 MF.

Pour le budget principal, elle augmentera de 16,5 MF environ, soit plus de 11 % (10,3 % en 1993).

Cette augmentation est essentiellement due à un recours plus important à l'emprunt en 1993 (124 MF en 1993 contre 93 MF en 1992). Il faut rappeler que le moindre recours à l'emprunt en 1992 résulte de la mise en place de la gestion de trésorerie zéro.

Par contre, les renégociations des prêts intervenus au cours de l'exercice qui nous permettent de bénéficier de conditions plus avantageuses ont diminué notre annuité de dette de 16,5 MF dont 1,25 MF d'intérêts. Ces derniers n'évoluent pratiquement pas, passant de 82,1 MF en 1993 à 83,4 MF en 1994.

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (travaux et acquisitions) se situeront à un niveau légèrement plus faible qu'en 1993. Le budget primitif de 1993 comportait un montant de dépenses d'équipement de 163 MF (136 MF pour le budget principal et 27 MF pour les budgets annexes).

La prise en charge par le District de diverses opérations d'investissement (voies de communication, participation aux dépenses des collèges, achat d'une échelle pour le Service Incendie) atténuera en effet d'environ 11 MF la masse des investissements supportés par la Ville en 1994.

Compte tenu de l'importance de certaines opérations déjà lancées (tunnel sous la Citadelle - aménagement de la ZAC de Planoise - Patinoire La Fayette - aménagement de La City - actions à caractère social Palente-Orchamps, Brulard, Fontaine-Écu, Montrapon) qui représentent à elles seules plus de 50 MF, une réduction significative de l'ordre de 30 à 50 % sera opérée exceptionnellement sur les crédits consacrés aux tranches annuelles (entretien et amélioration du patrimoine) qui s'étaient élevés en 1993 à 44 MF dans le budget principal.

Le montant définitif des sommes consacrées aux tranches annuelles sera arrêté lorsque les incertitudes relatives aux grandes masses de recettes (dotations de l'État et fiscalité locale) seront levées.

Quoiqu'il en soit, les crédits retenus au titre des tranches annuelles seront moins importants qu'au cours des précédents exercices. Ils seront consacrés en priorité aux investissements relatifs aux domaines de la sécurité et de la vie des quartiers ainsi que les secteurs d'activités touchant un grand nombre d'usagers.

Les dépenses de personnel permanent

Ces dépenses subiront une majoration comprise entre 3 et 4 %.

Malgré le remplacement d'un agent sur deux, à l'occasion des départs constatés en 1993, cette majoration reste importante si on se réfère à l'évolution prévisible de l'inflation pour 1993 (2,2 %).

Elle est essentiellement due aux conséquences des dispositions prévues par le protocole Durafour dont l'application est effective depuis plusieurs années et qui génère plus de 2 MF de dépenses supplémentaires par an, principalement au bénéfice des personnes l'exécution. Citons également les incidences des nouvelles modalités de régimes indemnitaires applicables depuis 1992 pour l'ensemble des catégories de personnel et qui peuvent être estimées à environ 6 MF par an.

Afin de limiter au maximum l'évolution de cet important poste de dépenses, diverses mesures sont envisagées.

Comme ce fut le cas en 1993, un effort de gestion tout particulier sera maintenu sur les crédits de remplacement du personnel titulaire.

Par ailleurs, le remplacement du personnel se fera sur la base d'un remplacement pour trois départs.

En outre, une pause sera appliquée en 1994 sur l'évolution prévue du régime indemnitaire. Il restait encore deux étapes à franchir en 1994 et 1995 après celles de 1992 et 1993 pour parvenir à l'application intégrale des dispositions arrêtées par le Conseil Municipal en 1992.

Par contre, d'autres dispositions plus positives en matière d'emplois sont envisagées pour une application dès 1994. Il s'agit notamment de la signature de contrats d'apprentissage dans divers secteurs de l'activité municipale dans le but de déboucher ultérieurement sur des emplois dans nos services. Des prochaines dispositions réglementaires permettront en effet aux collectivités locales d'assurer comme le secteur privé des missions de maîtres d'apprentissage.

Il s'agit également d'une action de suivi-formation des titulaires de Contrats Emploi Solidarité accueillis dans nos services afin de faciliter leur insertion ou réinsertion professionnelle.

Les dépenses de fonctionnement courant

Les crédits de fonctionnement courant seront maintenus à leur niveau global de 1993. Je rappelle que ces crédits avaient subi en 1993 une réduction de 10 %. Il ne saurait donc être question de les diminuer fortement à nouveau.

Les subventions et participations

Ces crédits seront également maintenus à leur niveau global de 1993, un effort tout particulier devant être demandé à nos partenaires dont le montant des subventions et participations est indexé afin qu'ils contribuent également à l'effort de gestion demandé aux différents secteurs municipaux d'activités.

Conclusion

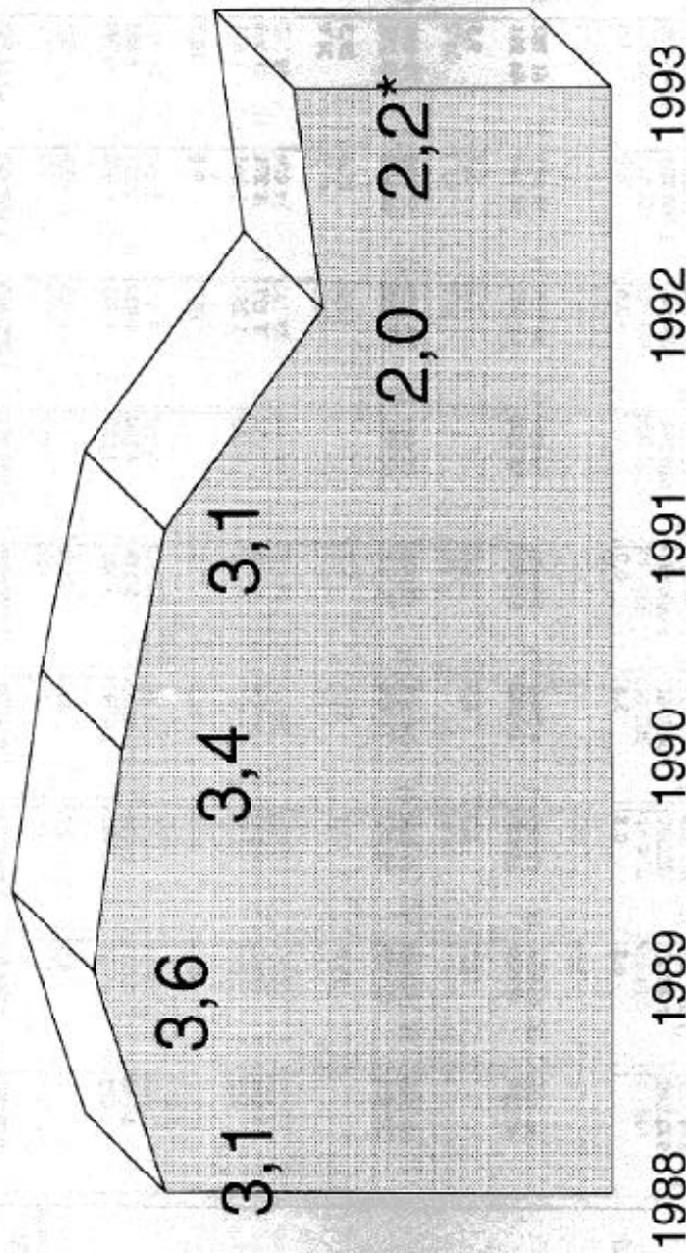
Dans un contexte particulièrement difficile pour toutes les villes, les efforts de rigueur poursuivis depuis plusieurs années permettront d'équilibrer le budget sans coupes sombres comme ont dû le faire de nombreuses collectivités et conformément aux orientations retenues dans le projet Ville de Besançon «Horizon 2001».

L'augmentation du budget général de la Ville pour 1994, malgré les incertitudes qui subsistent encore pour réaliser son équilibre global, sera comprise entre 3 % et 4 %, soit sensiblement le même pourcentage d'augmentation retenu pour le budget général de 1993.

ANNEXES FINANCIERES
(les montants sont en KF)

EVOLUTION ANNUELLE DE L'INDICE DES PRIX

1988 A 1993



■ % d'évolution

* Estimation

Évolution des dépenses et recettes au cours des exercices antérieurs

	Dépenses totales					Recettes totales				
	1988	1989	1990	1991	1992	1988	1989	1990	1991	1992
Budget Principal										
Francs courants	1) 844 325	1) 868 081	1) 905 309	1) 966 381	1) 1 044 039	1) 882 533	1) 890 184	1) 939 387	1) 1 006 497	1) 1 052 826
Francs constants	972 240	964 872	972 392	1 007 162	1 067 634	1 016 237	989 440	1 008 996	1 048 971	1 076 620
% Evolution annuelle		-0,8	0,8	3,6	6,0		-2,6	2,0	4,0	2,6
% Evolution 1988 / 1992					9,8					5,9
Eaux										
Francs courants	35 792	1) 43 814	1) 42 489	1) 47 669	1) 50 801	50 515	1) 56 055	1) 54 693	1) 61 707	1) 64 300
Francs constants	41 214	48 699	45 637	49 681	51 949	58 168	62 305	58 746	64 311	65 753
% Evolution annuelle		18,2	-6,3	8,9	4,6		7,1	-5,7	9,5	2,2
Assainissement										
Francs courants	32 538	1) 39 117	1) 47 000	1) 74 272	1) 72 872	42 466	1) 49 559	1) 59 986	1) 79 906	1) 74 694
Francs constants	37 468	43 479	50 483	77 406	74 519	48 900	55 085	64 431	83 278	76 382
% Evolution annuelle		16,0	16,1	53,3	-3,7		12,6	17,0	29,3	-8,3
SSADPA										
Francs courants	823	1 048	1 093	1 369	1 505	983	1 127	1 271	1 565	1 669
Francs constants	948	1 165	1 174	1 427	1 539	1 132	1 253	1 365	1 631	1 707
% Evolution annuelle		22,9	0,8	21,5	7,9		10,7	9,0	19,5	4,6
Forêts										
Francs courants	4 240	4 020	4 134	4 605	5 379	4 240	4 020	4 134	4 605	5 379
Francs constants	4 882	4 468	4 440	4 799	5 501	4 882	4 468	4 440	4 799	5 501
% Evolution annuelle		-8,5	-0,6	8,1	14,6		-8,5	-0,6	8,1	14,6
Budget général (2)										
Francs courants	917 718	956 080	1 000 025	1 094 296	1 174 596	980 737	1 000 945	1 059 471	1 154 280	1 198 868
Francs constants	1 056 752	1 062 683	1 074 127	1 140 475	1 201 142	1 129 3199	1 112 550	1 137 978	1 202 991	1 225 962
% Evolution annuelle		0,6	1,1	6,2	5,3		-1,5	2,3	5,7	1,9
% Evolution 1989 / 1993					13,7					8,6

1) Hors renégociation dette et opérations d'ordre pour 1988, 1989, 1990, 1991 et 1992

2) Sauf régie abattoirs

	Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement					
	1988	1989	1990	1991	1992	1988	1989	1990	1991	1992
Budget Principal										
Francs courants	1) 176 019	1) 184 274	1) 198 235	1) 236 007	1) 260 915	128 188	1) 121 304	1) 145 799	1) 175 969	1) 163 282
Francs constants	202 686	204 821	212 924	245 966	266 812	147 608	134 829	156 603	183 395	166 972
% dépenses ou recettes totales	20,8	21,2	21,9	24,4	25,0	14,5	13,6	15,5	17,5	15,5
% Evolution annuelle		1,1	4,0	15,5	8,5	- 8,7	16,1	17,1	17,1	- 9,0
Eaux										
Francs courants	6 912	1) 12 948	1) 10 834	1) 15 315	1) 14 794	6 810	6 057	1) 6 318	1) 9 940	1) 7 906
Francs constants	7 959	14 392	11 637	15 961	15 128	7 842	6 732	6 786	10 359	8 085
% Evolution annuelle		80,8	- 19,1	37,2	- 5,2	- 14,4	0,8	52,7	- 22,0	
Assainissement										
Francs courants	11 874	1) 16 956	1) 24 279	1) 49 664	1) 43 039	16 268	21 752	1) 32 408	1) 46 308	1) 39 429
Francs constants	13 673	18 847	26 078	51 760	44 012	18 733	24 177	34 809	48 262	40 320
% Evolution annuelle		37,8	38,4	98,5	- 15,0	29,1	44,0	38,6	- 16,5	
SSADPA										
Francs courants	0	116	2	57	54	155	194	113	145	151
Francs constants	0	129	2	59	55	178	216	121	151	154
% Evolution annuelle		- 98,3			- 7,0	20,8	- 43,7	24,5	2,2	
Forêts										
Francs courants	1 325	1 004	1 184	1 416	1 982	563	638	839	671	786
Francs constants	1 526	1 116	1 272	1 476	2 027	648	709	901	699	804
% Evolution annuelle		- 26,9	14,0	16,0	37,3	9,4	27,1	- 22,4	14,9	
Budget général (2)										
Francs courants	196 130	215 298	234 534	302 459	320 784	151 984	149 945	185 477	233 033	211 554
Francs constants	225 844	239 304	251 913	315 223	328 034	175 010	166 664	199 221	242 867	216 335
% dépenses ou recettes totales	21,4	22,5	23,5	27,6	27,3	15,5	15,0	17,5	20,2	17,6
% Evolution annuelle		6,0	5,3	25,1	4,1	- 4,8	19,5	21,9	- 10,9	

1) Hors renégociation dette et opérations d'ordre pour 1988, 1989, 1990, 1991, et 1992

2) Sauf régie abattoirs

	Dépenses de fonctionnement					Recettes de fonctionnement				
	1988	1989	1990	1991	1992	1988	1989	1990	1991	1992
Budget Principal										
Francs courants	1) 668 306	1) 683 807	1) 707 074	1) 730 374	1) 783 124	1) 754 345	1) 768 880	1) 793 588	1) 830 528	1) 889 543
Francs constants	769 554	760 051	759 468	761 196	800 823	868 628	854 610	852 393	865 576	909 647
% dépenses ou recettes totales	79,2	78,8	78,1	75,6	75,0	85,5	86,4	84,5	82,5	84,5
% Evolution annuelle		-1,2	-0,1	0,2	5,2		-1,6	-0,3	1,5	5,1
% Evolution 1988-1992				4,1	4,1					4,7
Eaux										
Francs courants	1) 28 880	1) 30 866	1) 31 665	1) 32 354	1) 36 007	43 705	1) 49 998	1) 48 375	1) 51 767	1) 56 394
Francs constants	33 255	34 308	34 011	33 719	36 821	50 326	55 573	51 960	53 952	57 669
% Evolution annuelle		3,2	-0,9	-0,9	9,2		10,4	-6,5	3,8	6,9
Assainissement										
Francs courants	1) 20 664	1) 22 161	1) 22 721	1) 24 608	1) 29 834	26 198	1) 27 807	1) 27 578	1) 33 598	1) 35 265
Francs constants	23 795	24 632	24 405	25 646	30 508	30 167	30 907	29 622	35 016	36 062
% Evolution annuelle		3,5	-0,9	5,1	19,0		2,5	-4,2	18,2	3,0
SSADPA										
Francs courants	823	932	1 091	1 312	1 451	828	933	1 158	1 420	1 518
Francs constants	948	1 036	1 172	1 367	1 484	953	1 037	1 244	1 480	1 552
% Evolution annuelle		9,3	13,1	16,7	8,5		8,8	19,9	19,0	4,9
Forêts										
Francs courants	2 915	3 016	2 950	3 189	3 397	3 677	3 382	3 295	3 934	4 593
Francs constants	3 357	3 352	3 169	3 324	3 474	4 234	3 759	3 539	4 100	4 697
% Evolution annuelle		-0,1	-5,5	4,9	4,5		-11,2	-5,9	15,8	14,6
Budget général (2)										
Francs courants	721 588	740 782	765 501	791 837	853 813	828 753	851 000	873 994	921 247	987 313
Francs constants	830 909	823 379	822 225	825 253	873 109	954 309	945 887	938 757	960 124	1 009 626
% dépenses ou recettes totales	78,6	77,5	76,5	72,4	72,7	84,5	85,0	82,5	79,8	82,4
% Evolution annuelle		-0,9	-0,1	0,4	5,8		-0,9	-0,8	2,3	5,2
% Evolution 1988-1992				0,4	5,1					5,8

1) Hors renégociation dette et opérations d'ordre pour 1988, 1989, 1990, 1991 et 1992

Ventilation des subventions versées (articles 657 et 691)

	1988		1989		1990		1991		1992	
	Valeurs	%								
Francs courants										
Culturel	14 844	14,0	15 420	14,4	13 400	12,0	13 619	11,9	13 260	13,3
% Evolution annuelle			3,9		- 13,1		1,6		- 2,6	
Economique	3 084	2,9	3 492	3,3	4 506	4,0	4 070	3,6	4 602	4,6
% Evolution annuelle			13,2		29,0		- 9,7		13,1	
Social	85 199	80,3	85 239	79,7	89 390	80,3	92 553	80,7	77 318	* 77,6
% Evolution annuelle			0,0		4,9		3,5		- 16,5	
Sportif	2 978	2,8	2 821	2,6	4 006	3,6	4 402	3,8	4 399	4,4
% Evolution annuelle			- 5,3		42,0		9,9		- 0,1	
Dont sport de haut niveau	800	0,8	1 418	1,3	1 975	1,8	2 331	2,0	2 295	2,3
% Evolution annuelle			77,3		39,3		18,0		- 1,5	
Totaux	106 105	100,0	106 972	100,0	111 302	100,0	114 644	100,0	99 579	* 100,0
% Evolution annuelle			0,8		4,0		3,0		- 13,1	
Francs constants										
Culturel	17 093	14,0	17 139	14,4	14 393	12,0	14 194	11,9	13 560	13,3
% Evolution annuelle			0,3		- 16,0		- 1,4		- 4,5	
Economique	3 551	2,9	3 881	3,3	4 840	4,1	4 242	3,6	4 706	4,6
% Evolution annuelle			9,3		24,7		- 12,4		10,9	
Social	98 107	80,3	94 743	79,7	96 014	80,3	96 459	80,7	79 065	* 77,6
% Evolution annuelle			- 3,4		1,3		0,5		- 18,0	
Sportif	3 429	2,8	3 136	2,6	4 303	3,6	4 588	3,8	4 498	4,4
% Evolution annuelle			- 8,6		37,2		6,6		- 1,9	
Dont sport de haut niveau	921	0,8	1 576	1,3	2 121	1,8	2 429	2,0	2 347	2,3
% Evolution annuelle			71,1		34,6		14,5		- 3,4	
Totaux	122 180	100,0	118 899	100,0	119 549	100,0	119 482	100,0	101 829	* 100,0
% Evolution annuelle			- 2,7		0,5		- 0,1		- 14,8	

* A compter de 1992, budgétisation de la prime de fin d'année aux articles 61 «Rémunération du personnel» au lieu de l'article 657 «Subventions», soit pour le budget principal 21 024 KF.

I - BUDGET PRINCIPAL - VENTILATION DE L'ENSEMBLE DES RECETTES

	1988	1989	1990	1991	1992	Prévisions 1993
A) Francs courants						
Produit des services rendus	59 940	60 347	64 621	68 948	71 555	78 493
% d'évolution annuelle		0,87	7,1	6,7	3,8	9,7
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	94 409	91 293	106 280	120 092	108 446	102 044
FCIVA	14 801	11 319	13 895	14 431	15 412	15 800
DCF	174 385	188 135	181 580	190 434	190 982	194 600
Contributions directes	286 884	297 450	322 948	341 084	356 151	366 170
Autres recettes fiscales	95 962	100 893	108 916	112 861	138 322	132 069
Résultat exercice précédent	99 707	102 567	110 363	133 250	143 716	107 508
	56 445	38 180	30 784	25 397	28 242	1) 10 000
Total	882 533	890 184	939 387	1 006 497	1 052 826	1 006 684
B) Francs constants						
Produit des services rendus	69 021	67 076	69 409	71 858	73 172	78 493
% d'évolution annuelle		-2,8	3,5	3,5	1,8	7,3
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	108 712	101 472	114 155	125 160	110 897	102 044
FCIVA	17 043	12 581	14 925	15 040	15 760	15 800
DCF	200 804	209 112	195 035	198 470	195 298	194 600
Contributions directes	330 347	330 616	346 878	355 478	364 200	366 170
Autres recettes fiscales	110 500	112 143	116 987	117 624	141 448	132 069
Résultat exercice précédent	114 813	114 003	118 541	138 873	146 964	107 508
	64 996	42 437	33 065	26 469	28 880	1) 10 000
Total	1 016 237	989 440	1 008 996	1 048 971	1 076 620	1 006 684
C) Pourcentages						
Produit des services rendus	6,8	6,8	6,9	6,9	6,8	7,8
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	10,7	10,3	11,3	11,9	10,3	10,1
FCIVA	1,7	1,3	1,5	1,4	1,5	1,6
DCF	19,8	21,1	19,3	18,9	18,1	19,3
Contributions directes	32,5	33,4	34,4	33,9	33,8	36,4
Autres recettes fiscales	10,9	11,3	11,6	11,2	13,1	13,1
Recettes diverses	11,3	11,5	11,7	13,2	13,7	10,7
Résultat exercice précédent	6,4	4,3	3,3	2,5	2,7	1) 1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1) Reprise anticipée d'excédent au BP.

CONCOURS GLOBAUX DE L'ÉTAT

	1988	1989	1990	1991	1992	Prévisions 1993
a) DGF (tous concours confondus)						
Francs courants	174 385	188 135	1) 181 579	1) 188 008	1) 186 649	1) 189 600
% d'évolution		7,9	- 3,5	3,5	- 0,7	1,6
Francs constants	200 804	209 112	195 034	195 942	190 867	189 600
% d'évolution		4,1	- 6,7	0,5	- 2,6	- 0,7
% des recettes de fonctionnement	23,1	24,5	22,9	22,6	21,0	
b) DSU						
Francs courants				2 426	4 333	5 000
% d'évolution					78,6	15,4
Francs constants				2 528	4 431	5 000
% d'évolution					75,2	12,8
c) DGE						
Francs courants	2 042	2 733	2 693	1 906	2 285	2 500
% d'évolution		33,8	- 1,5	- 29,2	19,9	9,4
Francs constants	2 351	3 038	2 893	1 986	2 337	2 500
% d'évolution		29,2	- 4,8	- 31,3	17,6	7,0
d) DGD						
Francs courants	6 677	6 830	5 961	6 886	7 267	7 105
% d'évolution		2,3	- 12,7	15,5	5,5	- 2,2
Francs constants	7 689	7 592	6 403	7 177	7 431	7 105
% d'évolution		- 1,3	- 15,7	12,1	3,5	- 4,4
Totaux						
Francs courants	183 104	197 698	190 233	199 226	200 534	204 205
% d'évolution		8,0	- 3,8	4,7	0,7	1,8
Francs constants	210 844	219 741	204 329	207 633	208 997	212 822
% d'évolution		4,2	- 7,0	1,6	0,7	1,8

1) La dotation spéciale instituteurs dont le montant est inclus dans la DGF ne comporte plus que l'attribution correspondant au personnel logé par la commune ; les indemnités au personnel non logé sont désormais versées par l'État par l'intermédiaire du CNFPT.

AUTRES CONCOURS
I - INVESTISSEMENT

Organismes	1988	1989	1990	1991	1992
État					
Francs courants	6 820	3 257	5 825	6 914	3 155
Francs constants	7 853	3 620	6 257	7 206	3 226
FCTVA					
Francs courants	14 801	11 319	13 895	14 431	15 412
Francs constants	17 043	12 581	14 925	15 040	15 760
Sous-total (concours global de l'État)					
Francs courants	21 621	14 576	19 720	21 345	18 567
Francs constants	24 897	16 201	21 181	22 246	18 987
Région					
Francs courants	1 776	607	1 180	1 415	3 247
Francs constants	2 045	675	1 267	1 475	3 320
Département					
Francs courants	4 529	4 382	2 671	3 221	4 771
Francs constants	5 215	4 871	2 869	3 357	4 879
Autres (1)					
Francs courants	1 469	3 413	4 910	2 266	1 634
Francs constants	1 692	3 794	5 274	2 362	1 671
Total					
Francs courants	29 395	22 978	28 481	28 247	28 219
Francs constants	33 848	25 540	30 591	29 439	28 857
% recettes d'investissement	19,3	15,3	15,4	12,1	13,3
% dépenses d'investissement	15,0	10,7	12,1	9,3	8,8

1) Hôtel SIATEL, SCI Fort des Justices, AFME, GRETA Besançon, KIMBELL ART FOUNDATION, Les Amis du Musée, FAS, Commission des Communautés Européennes, OPM HLM, OPD HLM, SAFC, SAIEMB.

II - FONCTIONNEMENT

Subventions et participations		1988	1989	1990	1991	1992
a) Francs courants						
État	9 630	13 107	13 157	12 391	14 150	
Région	86	20	10	0	100	
Département	3 257	3 040	2 991	3 443	4 304	
Communes	164	403	568	1 128	1 374	
Autres	2 640	2 606	2 392	4 141	3 730	
Total francs courants	15 777	19 176	19 118	21 103	23 658	
b) Francs constants						
État	11 089	14 568	14 132	12 914	14 470	
Région	99	22	11	0	102	
Département	3 750	3 379	3 213	3 588	4 401	
Communes	189	448	610	1 176	1 405	
Autres	3 040	2 897	2 569	4 316	3 814	
Total francs constants	18 167	21 314	20 535	21 994	24 193	

II - BUDGET EAUX - Ventilation de l'ensemble des recettes

	1988	1989	1990	1991	1992	Prévisions 1993
A) Francs courants						
Produit des services rendus	28 573	29 741	30 408	32 771	33 764	34 355
Taxe de pollution	3 885	4 117	4 198	4 347	5 452	7 465
Redevance pour le FNDAE	553	579	600	682	740	760
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	3 227	2 192	2 289	5 256	3 524	3 343
Amortissements	3 525	3 779	3 961	4 466	4 381	4 729
Recettes diverses	947	925	996	1 981	2 401	2 312
Résultat exercice précédent	9 804	14 722	12 241	12 204	14 038	1) 3 600
Total	50 514	56 055	54 693	61 707	64 300	56 564
B) Francs constants						
Produit des services rendus	32 902	33 057	32 661	34 154	34 527	34 355
Taxe de pollution	4 474	4 576	4 509	4 530	5 575	7 465
Redevance pour le FNDAE	637	644	644	711	757	760
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	3 716	2 436	2 459	5 478	3 604	3 343
Amortissements	4 059	4 200	4 255	4 654	4 480	4 729
Recettes diverses	1 090	1 028	1 070	2 065	2 455	2 312
Résultat exercice précédent	11 289	16 364	13 148	12 719	14 355	1) 3 600
Total	58 167	62 305	58 746	64 311	65 753	56 564
C) Pourcentages						
Produit des services rendus	56,6	53,1	55,6	53,1	52,5	60,7
Taxe de pollution	7,7	7,3	7,7	7,0	8,5	13,2
Redevance pour le FNDAE	1,1	1,0	1,1	1,1	1,2	1,3
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	6,4	3,9	4,2	8,5	5,5	5,9
Amortissements	7,0	6,7	7,2	7,2	6,8	8,4
Recettes diverses	1,9	1,7	1,8	3,2	3,7	4,1
Résultat exercice précédent	19,4	26,3	22,4	19,8	21,8	6,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1) Reprise anticipée d'excédent au BP.

III - BUDGET ASSAINISSEMENT - Ventilation de l'ensemble des recettes

	1988	1989	1990	1991	1992	Prévisions 1993
A) Francs courants						
Produit des services rendus	17 289	19 025	19 006	20 770	22 352	26 871
Redevance Ville - Evacuation des eaux pluviales	3 454	3 407	3 488	3 564	3 700	3 700
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	8 965	5 727	14 992	29 502	31 966	12 035
Amortissements	5 266	5 842	6 093	6 470	7 057	8 678
Recettes diverses	3 369	5 630	5 965	6 614	3 984	4 105
Résultat exercice précédent	4 123	9 928	10 442	12 986	5 635	1) 1 820
Total	42 466	49 559	59 986	79 906	74 694	57 209
B) Francs constants						
Produit des services rendus	19 908	21 146	20 414	21 646	22 857	26 871
Redevance Ville - Evacuation des eaux pluviales	3 977	3 787	3 746	3 714	3 784	3 700
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	10 323	6 366	16 103	30 747	32 688	12 035
Amortissements	6 064	6 493	6 544	6 743	7 216	8 678
Recettes diverses	3 879	6 258	6 407	6 893	4 074	4 105
Résultat exercice précédent	4 748	11 035	11 216	13 534	5 762	1) 1 820
Total	48 900	55 085	64 431	83 278	76 382	57 209
C) Pourcentages						
Produit des services rendus	40,7	38,4	31,7	26,0	29,9	47,0
Redevance Ville - Evacuation des eaux pluviales	8,1	6,9	5,8	4,5	5,0	6,5
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	21,1	11,6	25,0	36,9	42,8	21,0
Amortissements	12,4	11,8	10,2	8,1	9,4	15,2
Recettes diverses	7,9	11,4	9,9	8,3	5,3	7,2
Résultat exercice précédent	9,7	20,0	17,4	16,3	7,5	3,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1) Reprise anticipée d'excédent au BP.

LA FISCALITÉ LOCALE
EVOLUTION DE LA PRESSION FISCALE DE 1988 A 1993

	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Taxe d'habitation	0,00 %	0,00 %	3,60 %	3,40 %	3,10 %	2,00 %
Foncier bâti (1)	0,00 %	2,50 %	3,60 %	3,40 %	3,10 %	2,00 %
Foncier non bâti	0,00 %	2,50 %	3,60 %	3,40 %	3,10 %	2,00 %
Taxe professionnelle (2)						

(1) Pour le bâti industriel, la majoration est moindre, le même taux s'appliquant à des bases actualisées selon un coefficient plus faible que pour les locaux d'habitation.

(2) Taux variable selon l'évolution de la situation de chaque contribuable.

	1988	1989	1990	1991	1992	Prévision 1993
Rappel du taux annuel de l'inflation de 1988 à 1993	3,1 %	3,6 %	3,4 %	3,1 %	2,0 %	2,2 % *

* Estimation

STRUCTURE DE L'IMPÔT (y compris compensations de l'État)

En pourcentage	1988 (1)	1992 (2)	Prévisions 1993 (3)
Taxe d'habitation	33,28 %	31,62 %	31,29 %
Foncier bâti	24,02 %	23,17 %	23,93 %
Foncier non bâti	0,16 %	0,12 %	0,11 %
Taxe professionnelle	42,54 %	45,09 %	44,67 %

(1) Avec compensations de l'État pour allègement de taxe professionnelle.

(2) Avec compensations pour allègement de la taxe professionnelle et allocation compensatrice des exonérations de taxe d'habitation.

(3) Avec compensation pour allègement de la taxe professionnelle - allocation compensatrice des exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties.

STRUCTURE DE L'IMPÔT (sources rôles généraux pour 1988 et 1992, état de vote des taux pour 1993)

	1988	1992	Prévisions 1993
Taxe d'habitation	37,02 %	32,35 %	32,15 %
Foncier bâti	26,73 %	26,82 %	26,97 %
Foncier non bâti	0,18 %	0,14 %	0,13 %
Taxe professionnelle	36,07 %	40,69 %	40,75 %

Les compensations fiscales versées par l'État pour allègement de taxe professionnelle et exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière sur propriétés bâties sont exclues.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES (source AMG VF août 1993)

Année 1993	Moyenne nationale des grandes villes (44)	Besançon	Rang classé par ordre décroissant
Produit fiscal moyen par habitant (4 taxes confondues)	3 255 F	3 059 F	29ème rang
Produit moyen par habitant de la taxe d'habitation	774 F	984 F	10ème rang
Produit moyen par habitant du foncier bâti	812 F	825 F	25ème rang
Produit moyen par habitant du foncier non bâti	7 F	4 F	34ème rang
Produit moyen par habitant de la taxe professionnelle	1 662 F	1 247 F	33ème rang

LES EMPRUNTS

I - MONTANT RÉALISÉ (en milliers de francs)

	1) 1988	1) 1989	1) 1990	1) 1991	2) 1992	3) Estimation CA 1993
A) Francs courants						
Budget principal	77 773	75 984	89 003	104 371	93 069	124 041
Evolution annuelle		- 2,3	17,1	17,3	- 10,8	33,3
Eaux	3 045	2 000	2 000	5 000	0	10 350
Assainissement	6 344	5 006	13 872	25 408	16 792	2 207
SSADPA	0	0	0	0	0	0
Forêts	50	87	217	0	90	51
Total	87 212	83 077	105 092	134 779	109 951	136 649
Evolution annuelle		- 4,7	26,5	28,2	- 18,4	24,3
B) Francs constants						
Budget principal	89 556	84 456	95 598	108 775	95 172	124 041
Evolution annuelle		- 5,7	13,2	13,8	- 12,5	30,3
Eaux	3 506	2 223	2 148	5 211	0	10 350
Assainissement	7 305	5 564	14 900	26 480	17 171	2 207
SSADPA	0	0	0	0	0	0
Forêts	58	97	233	0	92	51
Total	100 425	92 340	112 879	140 467	112 436	136 649
Evolution annuelle		- 8,1	22,2	24,4	- 20,0	21,5

(1) Hors renégociation dette pour 1988, 1989, 1990, 1991 et hors renouvellement prêt court terme ZA des Montarnots de 916 KF.

(2) Hors refinancement prêts : mise en place et gestion trésorerie zéro et opération novation réalisée en 1991.

(3) Hors refinancement prêts : gestion trésorerie zéro et renégociations.

II - TAUX MOYEN SUR PRETS RÉALISÉS (en %)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Budget Principal	9,09	8,86	9,77	9,51	10,45	7,09
Eaux	8,21	9,10	10,39	9,22	0,00	7,53
Assainissement	5,89	5,53	10,35	6,38	9,15	3,45
SSADPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Forêts	0,25	0,25	0,25	0,00	0,25	0,25
Tous budgets	8,82	8,66	9,84	8,47	9,78	7,06

Hors prêts à court terme ayant une durée égale ou inférieure à 3 ans.

III - DURÉE MOYENNE SUR PRETS RÉALISÉS (en années)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Budget Principal	13,15	12,09	14,50	10,34	9,66	13,20
Eaux	14,61	15,00	15,00	15,00	0,00	15,00
Assainissement	13,16	14,16	15,00	14,07	15,18	16,09
SSADPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Forêts	30,00	30,00	30,00	0,00	30,00	20,00
Tous budgets	13,19	12,30	14,60	11,86	12,44	13,39

Hors prêts à court terme ayant une durée égale ou inférieure à 3 ans.

LA DETTE

I - EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE SUR 5 ANS (Budget Principal)

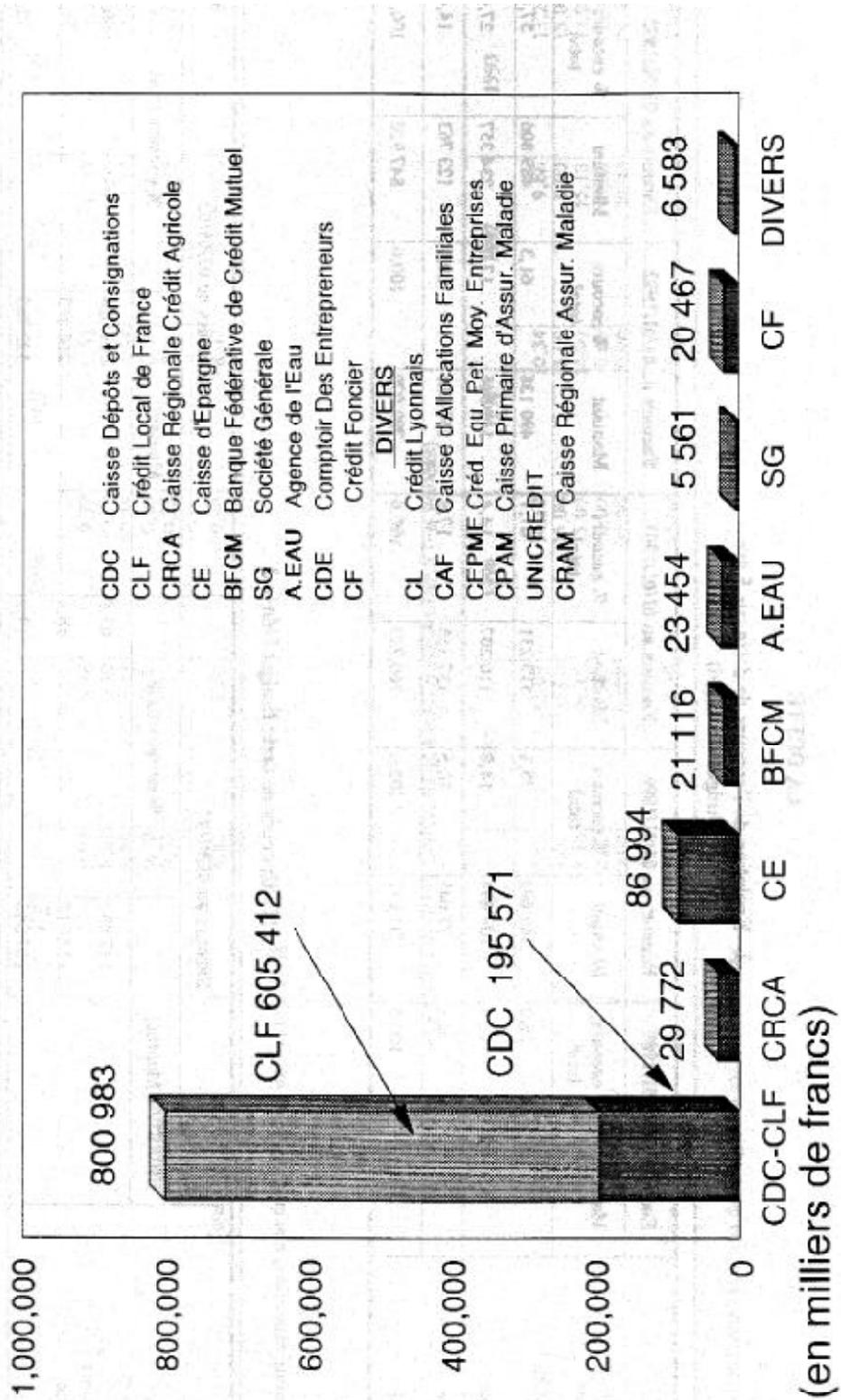
	Encours au 01/01/1989		Encours au 01/01/1990		Encours au 01/01/1991		Encours au 01/01/1992		Encours au 01/01/1993	
	Montant	% encours total								
Taux fixe	557 150	79,0	549 692	75,1	519 231	67,7	490 138	61,3	489 806	57,8
Taux révisable	103 097	14,6	104 874	14,3	110 207	14,4	141 546	17,7	234 357	27,6
Taux variable	44 918	6,4	77 045	10,5	137 355	17,9	167 386	20,9	123 763	14,6
Total général	705 165	100,0	731 611	100,0	766 793	100,0	799 070	100,0	847 926	100,0

II - ENCOURS DE DETTE BUDGET GÉNÉRAL

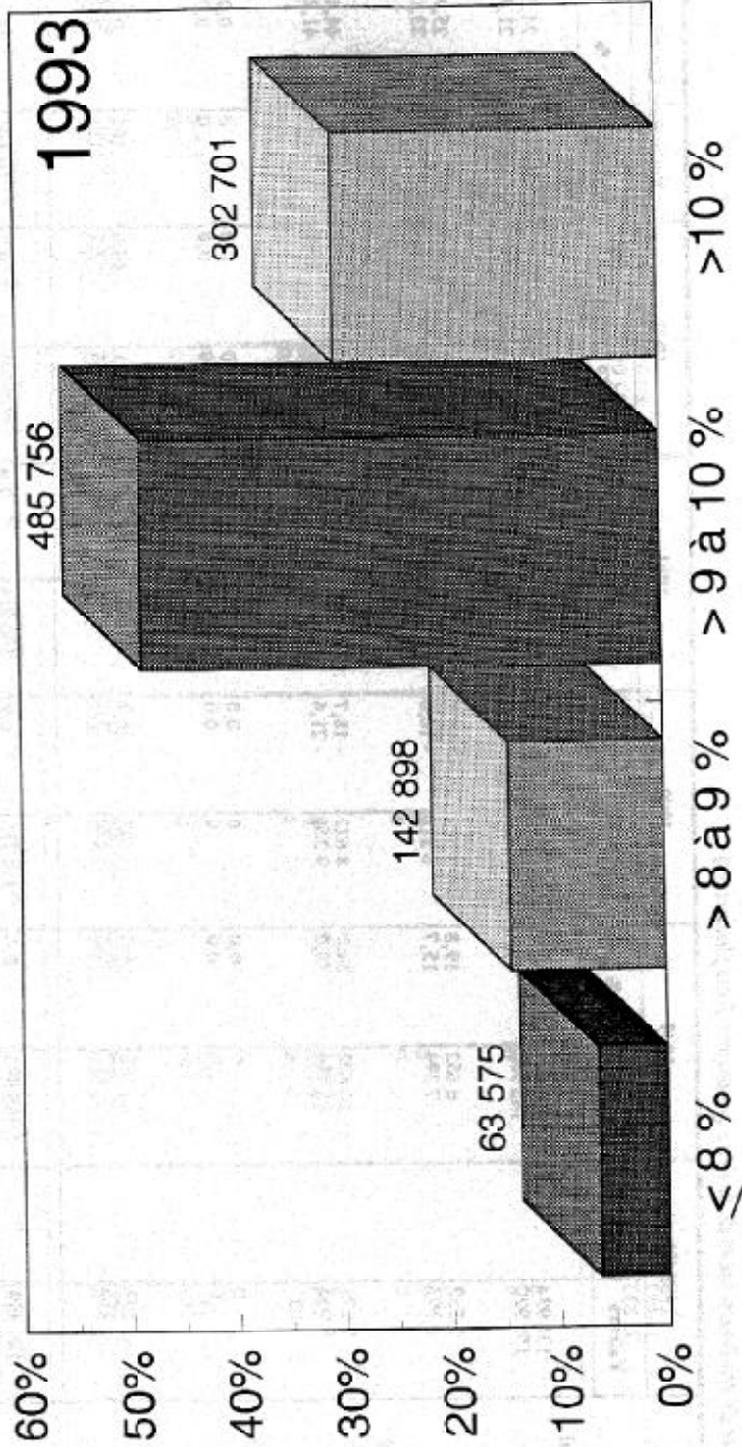
	Encours au 01/01/1992		Encours au 01/01/1993	
	Montant	% encours total	Montant	% encours total
Taux fixe	597 437	63,8	603 024	60,6
Taux révisable	172 217	18,4	268 143	27,0
Taux variable	167 386	17,9	123 763	12,4
Total général	937 040	100,0	994 930	100,0

REPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE PAR ORGANISMES PRETEURS (BUD. GENERAL)

Encours total : 994 930 KF



**REPARTITION ENCOURS DU BUDGET GENERAL
PAR TAUX D'INTERET**
994 930 KF



Situation 01/01/93 (en milliers de Francs)

ANNUITÉ DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE - ÉVOLUTION DEPUIS 1987 (en milliers de francs)

Source : CA sauf 1994

I - Annuité brute de remboursement de la dette (y compris frais financiers)

	1988 (1)		1989		1990		1991		1992		Estimation CA 1993	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget Principal												
Francs courants	131 934		128 621	- 2,5	130 196	1,2	139 643	7,3	215 708	2) 54,5	268 506	3) 24,5
Francs constants	151 922		142 962	- 5,9	139 844	- 2,2	145 536	4,1	220 583	51,6	268 506	21,7
Budget Eaux												
Francs courants	5 552		6 652	19,8	5 783	- 13,1	6 079	5,1	6 671	9,7	8 397	25,9
Francs constants	6 393		7 394	15,7	6 212	- 16,0	6 336	2,0	6 822	7,7	8 397	23,1
Budget Assainissement												
Francs courants	7 872		10 602	34,7	8 622	- 18,7	10 379	20,4	12 213	17,7	17 640	44,4
Francs constants	9 065		11 784	30,0	9 261	- 21,4	10 817	16,8	12 489	15,5	17 640	41,2
Budget SSADPA												
Francs courants	0		0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Francs constants	0		0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Budget Forêts												
Francs courants	101		105	4,0	112	6,7	113	0,9	101	- 10,6	101	0,0
Francs constants	116		117	0,3	120	3,1	118	- 2,1	103	- 12,3	101	- 2,2
Tous Budgets												
Francs courants	145 459		145 980	0,4	144 713	- 0,9	156 214	7,9	234 693	50,2	294 644	25,5
Francs constants	167 496		162 257	- 3,1	155 436	- 4,2	162 806	4,7	239 997	47,4	294 644	22,8

(1) Les intérêts intercalaires des réaménagements de dette 1987 ont été payés en 1988. Pour faire ressortir l'évolution réelle des annuités de 1987 et 1988, ils ont été ramenés aux années concernées.

(2) Dont 84 882 KF de prêts remboursés par anticipation suite à la mise en place de la trésorerie zéro en 1992.

(3) Dont 76 000 KF de prêts remboursés par anticipation pour la gestion de trésorerie zéro.

ANNUITÉ DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE - ÉVOLUTION DEPUIS 1987 (en milliers de francs)

Source : CA sauf 1993

II - Remboursements anticipés - Renégociation dette - Remboursement prêts court terme

	1988		1989		1990		1991		1992		Estimation CA 1993	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget Principal												
Francs courants	23 398		19 750	- 15,6	13 971	- 29,3	19 131	36,9	1) 85 043	344,5	2) 122 973	44,6
Francs constants	26 943		21 952	- 18,5	15 006	- 31,6	19 938	32,9	86 965	336,2	122 973	41,4
Budget Eaux												
Francs courants	161		1 126		0		0	0	0		1 468	
Francs constants	185		1 252		0		0	0	0		1 468	
Budget Assainissement												
Francs courants	273		2 750		0		0	0	0		2 784	
Francs constants	314		3 057		0		0	0	0		2 784	
Budget SSADPA												
Francs courants	0		0		0		0	0	0		0	
Francs constants	0		0		0		0	0	0		0	
Budget Forêts												
Francs courants	0		0		0		0	0	0		0	
Francs constants	0		0		0		0	0	0		0	
Tous Budgets												
Francs courants	23 832		23 626	- 0,9	13 971	- 40,9	19 131	36,9	85 043	344,5	127 225	49,6
Francs constants	27 443		26 260	- 4,3	15 006	- 42,9	19 938	32,9	86 965	336,2	127 225	46,3

(1) Dont 84 882 KF de prêts remboursés par anticipation suite à la mise en place de la trésorerie zéro en 1992.

(2) Dont 76 000 KF de prêts remboursés par anticipation pour la gestion de trésorerie zéro.

ANNUITÉ DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE - ÉVOLUTION DEPUIS 1987 (en milliers de francs)

Source : CA sauf 1993

III - Annuité de remboursement de la dette récupérable

	1988		1989		1990		1991		1992		Estimation CA 1993	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget Principal												
Francs courants	12 853		13 503	5,1	14 955	10,8	16 610	11,1	15 382	- 7,4	15 908	3,4
Francs constants	14 800		15 009	1,4	16 063	7,0	17 311	7,8	15 730	- 9,1	15 908	1,1

IV - Recettes liées aux contrats de couverture de risque de taux

	1988		1989		1990		1991		1992		Estimation CA 1993	
	Valeurs	%	Valeurs	%								
Budget Principal												
Francs courants	0		0		0		0				130	
Francs constants	0		0		0		0				130	

ANNUITÉ DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE - ÉVOLUTION DEPUIS 1987 (en milliers de francs)

IV - Annuité de remboursement nette

	1988		1989		1990		1991		1992		Estimation CA 1993	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget Principal												
Francs courants	95 683		95 368	- 0,3	101 270	6,2	103 902	2,6	115 283	11,0	129 495	12,3
Francs constants	110 179		106 002	- 3,8	108 774	2,6	108 287	- 0,4	117 888	8,9	129 495	9,8
Budget Eaux												
Francs courants	5 391		5 526	2,5	5 783	4,7	6 079	5,1	6 671	9,7	6 929	3,9
Francs constants	6 208		6 142	- 1,1	6 212	1,1	6 336	2,0	6 822	7,7	6 929	1,6
Budget Assainissement												
Francs courants	7 599		7 852	3,3	8 622	9,8	10 379	20,4	12 213	17,7	14 856	21,6
Francs constants	8 750		8 727	- 0,3	9 261	6,1	10 817	16,8	12 489	15,5	14 856	19,0
Budget SSADPA												
Francs courants	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Francs constants	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Budget Forêts												
Francs courants	101		105	4,0	112	6,7	113	0,9	101	- 10,6	101	0,0
Francs constants	116		117	0,3	120	3,1	118	- 2,1	103	- 12,3	101	- 2,2
Tous Budgets												
Francs courants	108 774		108 851	0,1	115 787	6,4	120 473	4,0	134 268	11,5	151 381	12,7
Francs constants	125 253		120 988	- 3,4	124 367	2,8	125 557	1,0	137 302	9,4	151 381	10,3

M. LE MAIRE : La Commission du Budget a souhaité que vous puissiez intervenir dans les conditions habituelles du règlement intérieur. Je rappelle qu'il s'agit d'un débat d'orientations budgétaires et non pas du vote du budget.

Vous savez que nous avons des objectifs prioritaires pour le budget de la Ville de Besançon depuis de nombreuses années ; j'en vois essentiellement trois qui seront maintenus : la maîtrise de la fiscalité, l'importance de plus en plus grande donnée à l'investissement et le maximum de rigueur pour limiter les dépenses de fonctionnement. A partir de ces trois objectifs, nous devons répondre au maximum à la demande des services sollicités par la population bisontine.

Vous pouvez constater que les orientations budgétaires pour 1994 respectent ces trois priorités. Mais cette année, deux types de problèmes s'y ajoutent, le premier négatif, le second plutôt positif.

Premier problème, c'est le désengagement de l'État dans ses dotations. J'ai sous les yeux, venant de la Commission des Finances du Sénat, c'est une bonne référence, les mesures du projet de Loi de Finances 1994 concernant la Dotation Globale de Fonctionnement qui sera gelée pour les villes et la réduction importante de la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle. Je vous dirai que ce n'est pas nouveau mais c'est amplifié. Cela est le point négatif, nous verrons comment on pourra y remédier.

Deuxième nouveauté, plus positive, c'est maintenant la réalité du District et la prise en charge par cette structure du service de Secours et d'Incendie, des infrastructures de communication, de la déchetterie des Tilleroyes et de la participation aux collèges. Ce point positif nous donne quelque peu d'oxygène. Mais pour atténuer la prise en charge du Corps de Sapeurs-Pompiers de Besançon par le District, nous avons proposé, vous en étiez d'accord, une subvention directe au District de 10 MF en 1994 et de 5 MF en 1995. Nous ne sommes pas engagés au-delà, nous aurons l'occasion d'en reparler avec les Conseillers Districaux de la Ville, que je me suis permis de réunir mercredi prochain pour qu'on puisse, avant la réunion de samedi, discuter très librement entre nous des questions qui seront évoquées en Conseil de District. J'ai souhaité le faire parce que, hors de la ville, par secteurs géographiques, il y a une certaine solidarité entre les Conseillers Districaux pour préparer les dossiers ; je pense qu'il sera utile que nous en parlions davantage entre nous. Une fiscalité sera instaurée au niveau du District ; elle sera supportée à 80 % par le contribuable bisontin, il faudra en tenir compte. Pour ce District un investissement humain important a été fait par la Ville, je tiens à le souligner aussi. L'action de nos services pour une mise en route toujours difficile était indispensable.

Il y aura un recours à l'emprunt égal à celui de l'an dernier, des produits d'exploitation en hausse et nous comptons sur le versement-transport stable pour maintenir notre politique.

En direction du personnel, je crois que c'était Mme FOLSCHWEILLER qui en parlait tout à l'heure, si nous remplaçons un départ en retraite sur trois en 1994 alors que nous nous étions fixé un sur deux en 1993, c'est pour maintenir en dessous de 50 % du budget la part des dépenses qui y est consacrée ; nous marquons une pause également pour le personnel en proposant pour 1994 le maintien à son niveau actuel du régime indemnitaire mis en place il y a deux ans et qui reprendra peut-être à partir de 1995.

Nous en sommes pour l'instant aux orientations de 1994, nous préparons encore un budget pour 1995 et comme toujours, nous le ferons avec le plus de sérieux possible car dans ce domaine-là nous n'avons pas le droit, et nous ne l'avons jamais fait, d'aller ici ou là comme font parfois certaines autres collectivités. Nous sommes en train d'étudier ce que font les autres villes, elles s'efforcent toutes de limiter la pression fiscale, elles déplorent toutes les effets Balladur en ce qui concerne les communes de plus de 10 000 habitants. Fort heureusement pour nous, le District arrive à point. Nous

avons déjà depuis un certain temps appliqué une politique de rigueur difficile c'est vrai, il vaut mieux distribuer que restreindre, mais nous essaierons pour le budget 1994 de respecter ces directions. Voilà les quelques mots que je voulais donner en introduction. Je vois que M. TOURRAIN souhaite intervenir, je lui donne la parole.

M. TOURRAIN : Je vous dirai d'emblée que je ne suis pas tout à fait d'accord, je suis loin d'être d'accord avec vous...

M. LE MAIRE : Le contraire m'étonnerait.

M. TOURRAIN : ...sur les trois axes principaux. Sur la maîtrise de la fiscalité, on y reviendra, je vous donne acte que cette promesse faite a été maintenue. En ce qui concerne l'importance des investissements, tout à l'heure dans l'exposé quelque peu long que je vais être amené à vous faire, on verra qu'il n'en est rien et en ce qui concerne la rigueur sur le fonctionnement, on est loin d'atteindre les perspectives que vous aviez, à un moment donné, tracées.

Monsieur le Maire, vous savez avec quelle opiniâtreté j'ai témoigné pour que nous introduisions dans nos débats, l'orientation budgétaire. En 1986 d'ailleurs, un de vos adjoints, lorsque ce sujet a été abordé pour la première fois, s'était plaint de mon absence alors que je l'avais réclamé avec force. Depuis, nous avons émis un certain nombre de critiques et vous nous avez fait l'honneur de considérer que ces critiques étaient constructives. Aujourd'hui, je ne vais pas vous reprocher l'épaisseur du dossier, en 1991 il y avait 130 pages, on est revenu dans les années suivantes à 30 pages, c'est amplement suffisant pour expliquer les grandes orientations.

Quand on dit orientation, on doit établir la situation où l'on est pour déterminer quelle est la voie que nous allons suivre. Alors, la situation dans laquelle on se trouve est issue du budget de 1993 et j'aurais souhaité, ceci sera ma contribution si vous voulez bien à la méthodologie qui pourrait être utilisée par la suite, vous indiquer comment nous pourrions voir ces orientations. Premièrement, on peut partir d'un exemple : dans le budget de 1993, 82 % sont réservés au fonctionnement et 18 % à l'investissement. On peut dire que c'est un équilibre qui n'est pas sain, qu'il faut donc chercher à trouver un nouvel équilibre en augmentant l'investissement pour les raisons que nous reverrons également tout à l'heure. On pourrait dire aussi que nous avons missionné pour cela un cabinet de consultants, qu'une économie de 40 millions est possible sur le budget d'ici 1995 et nous avons souscrit à cet objectif. Ces 80 millions permettront d'augmenter les dépenses prévues pour l'investissement ; voilà comment nous prévoyons les perspectives pour l'investissement. Ce n'est pas toujours le système qui est utilisé.

Vous pourriez aussi, à l'occasion de l'orientation budgétaire, vous poser et nous poser un certain nombre de questions, par exemple est-ce que nous avons les moyens de notre endettement ? La réponse serait probablement oui. Mais il serait peut-être nécessaire de faire apparaître cette question. Quelle peut être l'évolution du potentiel fiscal ? Quelles sont les décisions que nous allons prendre, vis-à-vis du personnel, vis-à-vis du montant de l'emprunt, vis-à-vis des dépenses de fonctionnement courantes, vis-à-vis des subventions ? La question pourrait être posée à l'assemblée au lieu de lui asséner un certain nombre de décisions, nous pourrions en débattre, avoir des choix ; c'est ce que vous ne faites pas dans l'orientation budgétaire. Vous ne laissez pas de choix à vos conseillers municipaux. Et le rapport qui fait 30 pages est plutôt vide. A un moment donné nous vous avons reproché que le document était trop important, vous l'avez réduit. Vous pouvez vous en tenir aux 30 pages actuelles, mais faites la comparaison avec le rapport d'orientation de l'année dernière. Vous aviez, d'une façon incomplète, tracé un certain nombre de pistes, notamment en ce qui concerne les investissements. Cette année, rien. Je vais reprendre la situation de 1993 de façon à vous indiquer comment j'aurais souhaité qu'elle apparaisse dans le rapport d'orientation. Le budget de 1993, je parle du budget principal, s'élève au total à 1 006 683 000 F dont 803 224 000 F en

fonctionnement et 203 000 000 F en investissement comprenant 136 000 000 F en investissement réel. L'augmentation de ce budget par rapport au budget précédent, est de l'ordre de 4 %. D'ailleurs on constate que d'une année sur l'autre les augmentations en francs constants varient de 3,5 % à 5,5 %, c'est-à-dire un petit peu plus, souvent même assez nettement plus que le niveau de l'inflation, une inflation qui est passée d'ailleurs de 3,1 % en 1991 à 2 %, niveau auquel elle se maintiendra probablement en 1994.

Dans les dépenses de fonctionnement, le personnel représentait effectivement 48,9 % l'an passé alors que nous avons découvert qu'il ne s'agissait probablement que du chapitre 931, probablement tout près de 50 % même un peu au-delà avec les autres budgets, c'est considérable. Or, on peut s'interroger, Monsieur le Maire, sur l'effet des 114 non-remplacements d'agents partant en retraite sur la masse des dotations budgétaires, parce qu'on ne voit pas entre 1991 ou 1990 et aujourd'hui se traduire cet effet de réduction du nombre des postes budgétaires. En 1992, 13 agents n'ont pas été remplacés et vous nous avez annoncé que la moitié de ceux qui partaient en retraite ne seraient pas remplacés en 1993. Pour ce personnel, on constate là aussi une stabilité extraordinaire dans la progression, pour différentes raisons, parce que là c'est la loi Durafour, parce que là c'est le réajustement, on ne peut pas se trouver en-dessous de cette progression de 4 %. Ce que je voudrais savoir, c'est pourquoi 114 suppressions de postes ne se traduisent pas par une certaine diminution du montant des frais de personnel.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement courant, vous aviez réduit ces frais de 10 % en 1993 ; vous aviez maintenu les subventions au niveau de l'année précédente. De toute façon, vous aviez prévu une réduction et ceci a fait l'objet d'une discussion au moment du vote du budget ; vous aviez proposé une économie de 40 MF, soit 5 % du budget d'ici à 1995 ; 1995 c'est là, c'est demain. Vous nous avez d'ailleurs proposé un certain nombre de rapports dans lesquels apparaissaient ces discussions. Nous avons approuvé chaleureusement cette initiative que vous aviez prise de confier l'étude de la gestion de la Ville au Cabinet BOSSARD Consultants.

Les dépenses dues à la dette se sont élevées à 139 203 000 F, dont 64 186 000 F au titre du remboursement du capital et 75 000 000 F au titre des intérêts. Là encore, vous aviez souligné que le montant des intérêts avait atteint une progression de 13,6 % l'année passée et c'est très judicieusement d'ailleurs que vous aviez limité le recours à l'emprunt à une somme inférieure à celle qui avait été prévue à l'orientation budgétaire puisque vous avez ramené ce montant à 98 MF. Cette réduction du recours à l'emprunt est tout à fait nécessaire parce que le différentiel entre les taux d'intérêts pratiqués et le montant de l'inflation était à une époque considérable ; aujourd'hui, le différentiel est moindre.

Les recettes sont constituées des concours de l'État pour 201 MF comprenant la DGF, la DGD, la DGE, des recettes fiscales -ces deux postes représentent 498 MF c'est-à-dire la moitié du budget total-, des produits d'exploitation pour 107 MF ; il serait bon que ces chiffres, au lieu d'être relégués dans les statistiques, figurent en en-tête de votre présentation. Les subventions et les concours s'élevaient à 56 MF et la reprise anticipée à 10 MF, ce qui donne un total de recettes égal à 874 MF auxquels s'ajoute l'emprunt dont je parlais tout à l'heure. J'ai indiqué que l'investissement s'était élevé à 136 MF ; c'est probablement là où dans la situation actuelle quelque chose est gênant, très gênant parce qu'il est bien évident que c'est par l'investissement qu'on va créer l'emploi mais en faisant quand même attention car certains investissements génèrent des frais de fonctionnement qui vont à l'encontre du but recherché concernant les économies. Donc, il faut choisir très précisément les investissements qui ne représentent pas de danger d'inflation en ce qui concerne le fonctionnement;

Souvent vous vous référez à des statistiques, à des ratios qui émanent de l'Association des Maires des Grandes Villes de France, vous le faites en citant le désengagement de l'État pour 750 MF,

soit pour Besançon : 10 MF. Mais on ne fait pas très bien le lien sur le nombre de villes qui sont concernées. Monsieur le Maire, vous avez un document qui est irréfutable, incontestable, je vous l'ai déjà dit, je me répète car c'est à partir de ce document que l'on peut établir des comparaisons. On y découvre justement que les dépenses d'exploitation et de fonctionnement par habitant nous placent à la deuxième mauvaise position parmi les villes de même importance, c'est-à-dire de plus de 100 000 habitants. Les frais de personnel dénotent une différence de 3 points par rapport à la moyenne nationale en 1990, cela représente 15 MF. La dépense d'équipement par habitant est de 1 143 F contre 1 567 F en moyenne nationale ; cela nous place également en très mauvaise position, ainsi que pour l'effort d'équipement qui est de 10,2 contre 20,5 en moyenne nationale. Pour tous ces domaines et aussi pour la fiscalité, on se trouve en mauvaise situation. La dette est de 1 057 000 000 F, et là c'est une satisfaction. L'encours de la dette se situe exactement dans la moyenne à 6 419 F contre 6 433 F pour la moyenne nationale. De ce côté-là, vous pouvez lancer et nous pouvons lancer un cocorico.

En ce qui concerne la fiscalité, vous avez décidé au départ en 1989 de limiter le poids de la pression fiscale à 2 % en plus du niveau de l'inflation.

M. LE MAIRE : Au niveau de l'inflation, pas 2 % au-dessus.

M. TOURRAIN : Au niveau de l'inflation ?

M. LE MAIRE : Le tableau que je vous ai indiqué c'est cela, 3,6 % d'inflation entraîne 3,6 % de pression fiscale supplémentaire.

M. TOURRAIN : Au niveau de l'inflation, mais cette disposition ne se traduit pas dans les documents que j'ai entre les mains, peut-être que le Ministère de l'Intérieur se trompe. Je vous donne des exemples, vous pouvez vous procurer cela très facilement à la documentation française : le poids des quatre taxes nous place en 8^{ème} position ; le potentiel fiscal, l'impôt sur les ménages est de 155,7 contre 123,2 en moyenne nationale, cela nous place en 4^{ème} position ; la taxe d'habitation représente 34,8 % du montant des taxes encaissées contre 27,5 % à l'échelle nationale, cela nous place en 1^{ère} mauvaise position ; le pourcentage de la taxe professionnelle dans les quatre taxes est particulièrement faible, 38,9 % en 1990 contre 45,5 % en moyenne nationale. Il est très possible que par la suite cela s'améliore mais rappelez-vous Monsieur le Maire qu'il fût un temps où la part de la taxe professionnelle représentait 50 % du total des impôts. D'ailleurs, la faiblesse de la part de la taxe professionnelle explique tout à fait l'importance de la taxe d'habitation puisque c'est le principe des vases communicants.

C'est le passé, regardons l'avenir, les perspectives. Je sais très bien et je l'ai dit l'an passé à votre Adjointe chargée du budget, combien il est difficile d'établir un budget dans les contraintes actuelles. Le concours de l'État, vous l'avez dit tout à l'heure, fera perdre à la Ville environ 10 MF ; par contre la DGE augmente de 15 %, le FCTVA augmente de 20 %. Ces 10 MF représentant 5 à 6 % de pression fiscale, si vous faites 40 MF d'économie sur le fonctionnement, cela devrait représenter 4 fois 5 %, soit 20 %. Alors vous m'expliquerez mathématiquement quel est le jeu qui fait que cela ne marche pas. En ce qui concerne la compensation des taxes, l'un dans l'autre effectivement on arrivera à un maintien. Les produits domaniaux seront stables compte tenu de la conjoncture. L'emprunt ne bougera pas par rapport à 1993, c'est une bonne solution. La reprise anticipée sera la même qu'en 1993, or vous-même comme vos Adjoints, vous avez depuis plusieurs années indiqué que vous n'auriez plus recours à cette reprise anticipée. Vous dites à chaque fois, la situation est telle, le budget c'est le fil du rasoir, qu'on ne peut pas faire autrement. Mais chaque année vous nous dites la même chose.

M. LE MAIRE : Et vous aussi.

M. TOURRAIN : Heureusement Monsieur le Maire, sans quoi je ne serais pas très cohérent. Si vous ne l'êtes pas, j'ai l'avantage de l'être. Les produits d'exploitation sont en augmentation, vous nous l'avez fait décider il n'y a pas longtemps ; en ce domaine, vous dépassez légèrement le niveau de l'inflation, cela fait une bouée de sauvetage, une petite bouée certes, mais il faudra un jour justement déterminer si les services rendus à la population doivent être payés à leur juste prix ; cela justement pourrait faire l'objet d'une discussion lors d'un rapport d'orientation. Concernant la fiscalité directe, est-ce que vous pouvez espérer un élargissement des bases qui a été profitable en 1992 surtout, et dans une moindre mesure en 1993 ? C'est peu probable compte tenu de la conjoncture économique.

Pour le personnel, je me souviens Monsieur le Maire le concert d'injures lorsque nous avons avancé qu'en remplaçant un agent sur deux qui partaient en retraite c'était une solution ; je vois qu'aujourd'hui vous proposez d'en remplacer un sur trois. Décision courageuse que j'approuve, décision qui mérite d'être saluée. D'ailleurs si vous voulez obtenir des économies, vous serez bien obligés d'en passer par là. Tout à fait d'accord aussi pour le recrutement d'apprentis dans la Fonction Publique comme viennent de le faire d'ailleurs certains de vos collègues d'autres villes en sachant d'autre part que cela ne coûte rien à la Ville puisque d'après les informations que j'ai pu lire dans la presse spécialisée, cette formation serait prise en charge par la Région qui recevrait une contribution de l'État.

Pour les frais de fonctionnement courant, vous ne changez rien par rapport à l'an passé et pour les subventions non plus. Cependant, il faut quand même bien constater qu'au total si votre budget augmente de 4 à 5 %, les frais de fonctionnement vont suivre la même voie puisque parallèlement vous nous avez annoncé que l'investissement allait être en diminution par rapport à l'an passé. Dans votre rapport, il y a un vide inquiétant, ce n'est pas tout à fait le terme, il y a une lacune. Je ne sais pas si elle est volontaire ou involontaire puisque vous avez donné comme objectif à BOSSARD Consultants de faire 40 MF d'économie sur le budget de fonctionnement, valeur 1992, d'ici à 1995. Vous nous avez présenté à trois reprises des rapports nous demandant d'approuver les économies qui étaient réalisées, par exemple sur le bâtiment et les affaires sociales, une économie de 6 514 000 F, soit 9 %, cela allait au-delà des 5 % annoncés ; on peut s'étonner que cette disposition tout à fait importante ne figure pas dans vos orientations budgétaires. Omission volontaire ou involontaire ?

Reste la création du District, là aussi qu'est-ce que nous n'avons pas entendu lorsque nous faisons une comparaison. J'entends encore le chœur de vos Conseillers s'indigner en disant vous oubliez que dans des villes il y a des districts et qu'ici nous n'en avons pas. Aujourd'hui, Monsieur le Maire, honnêtement je me félicite de la création de ce District, mais sur le plan des chiffres, sur le plan budgétaire, qu'est-ce que la création du District va changer pour les Bisontins ? Car la majoration d'impôts -hochez la tête si vous voulez, je vous pose la question- que vous allez appliquer va se faire sur l'impôt de l'année précédente ; donc les Bisontins vont payer leurs contributions locales de 1993 majorées du taux de l'inflation. Et parallèlement, ils vont être obligés, vous avez dit d'ailleurs dans quelles proportions tout à l'heure, de payer l'impôt districial qui va venir s'ajouter. Pour les Bisontins, vous m'expliquerez tout à l'heure par quel artifice ils vont se retrouver dans le statu quo ante.

A partir de ces chiffres, que vous maîtrisez dites-vous à la perfection, vous pourriez faire apparaître les perspectives lumineuses qui vous éclairent. En fonctionnement par exemple, vous auriez pu nous dire qu'il fallait dégager des priorités en particulière en matière d'insertion sociale suivant le rapport qui vient de nous être présenté. Vous pourriez dire aussi «la lecture publique on y tient» et donc faire un effort pour les frais de fonctionnement qui s'y rattachent. Pour les investissements, l'an passé vous avez daigné nous indiquer un certain nombre d'investissements prévus. Dans ce rapport, où se trouve la restauration du Théâtre décidée récemment pour 20 MF ? Où se trouve le Musée du Temps décidé en principe pour 70 MF ? Où se trouve l'équipement de la Citadelle que vous avez soumis au Conseil ? On ne voit rien apparaître de tout cela dans votre rapport. Bref, vous aurez un budget qui, comme les autres, sera étriqué et il est inutile de faire votre contrition

sur la poitrine de M. BALLADUR, il a d'autres choses à faire. Il n'y a pas d'économies qui apparaissent, on constate une faiblesse des investissements qui sont cependant créateurs d'emplois. On ne distingue pas les priorités ni en matière de fonctionnement ni en matière d'investissement.

Monsieur le Maire, je suis obligé après ce constat de vous dire ce que je vous ai déjà dit maintes fois ; dans cette orientation budgétaire, il n'y a pas de souffle, on n'y trouve pas de vision d'avenir, on est englué dans un magma de chiffres que vous dites maîtriser mais qu'en fait vous ne maîtrisez pas puisque l'économie que vous deviez faire sur les frais de fonctionnement n'apparaît en aucune façon dans le projet que vous nous avez remis.

M. LE MAIRE : Merci de votre intervention qui, comme d'habitude, effectivement est très critique, c'est normal vous êtes dans l'opposition. Ce que je supporte difficilement, ce sont les termes excessifs que vous utilisez à mon égard. Je n'ai jamais dit que j'étais un homme parfait, je n'ai jamais dit que je maîtrisais à souhait tout cela, je n'ai jamais ciré cocorico, je n'ai jamais fait un concert d'injures, etc. Venant de vous, ça ne m'étonne nullement mais ça me choque chaque fois parce que vous exagérez. Tout ce qui est exagéré est insignifiant.

On discute sur le fond des choses comme vous l'avez fait en reprenant votre sempiternel volume venant du Ministère de l'Intérieur, je comprends tout cela, mais vous le faites mal. Mais oui, Monsieur VIALATTE, prenons les statistiques du Ministère de l'Intérieur : demain il y a un District, et donc pour 1994 dans les statistiques, il y aura 150 agents de moins parmi le personnel de la Ville puisque les agents du service Incendie seront rattachés au District. On va se retrouver dans la moyenne nationale et on peut faire tout dire aux statistiques. Je comprends que M. TOURRAIN cite cela, c'est tout à fait logique. Mais ce que je n'admets pas venant de votre bouche, c'est toujours les mêmes choses. Contrition sur la poitrine de BALLADUR, qu'est-ce que j'en ai à faire ? D'abord la contrition je ne sais pas ce que c'est, ce n'est pas du tout dans ma religion, et puis deuxièmement BALLADUR est un homme très sympathique, je ne vois pas ce que j'irais faire sur la poitrine de BALLADUR (rires).

Je comprends bien que vous critiquiez un projet, mais il est nécessaire que je vous donne des propositions d'orientations budgétaires. Je ne vais pas venir ici en proposant un débat pour savoir si on remplacera un départ en retraite sur trois ou un sur quatre, ce n'est pas cela du tout ; on a déjà réfléchi et fait des propositions. Dans les investissements, bien entendu qu'il y aura le Théâtre et d'autres travaux, mais ce sera au moment, début mars, où on établira le budget point par point que cela apparaîtra. Ici nous sommes dans un débat d'orientations. Vous êtes revenu en arrière sur le budget de 1993, c'est très bien, ça prend du temps mais peu importe. Je regrette profondément les qualificatifs que vous employez parce que ce n'est vraiment pas ma nature du tout, mais je ne dramatiserai pas, Monsieur VIALATTE, ça fait si longtemps qu'on se connaît M. TOURRAIN et moi ; il voulait me tenir par la main pour aller faire le tour de Besançon, je n'ai pas besoin de M. TOURRAIN pour faire le tour de Besançon, on ira peut-être en vélo. Je vous en prie, j'ai répondu simplement sur la forme, je vous donnerai la parole tout à l'heure, il y a cinq orateurs inscrits qui ont le droit à la parole eux aussi. Et toujours ce doigt vengeur pointé en direction du fautif, le Maire.

M. ALAUZET : J'ai un certain nombre de réflexions à apporter sur le dossier qui nous est soumis. Outre les incertitudes habituelles, -les bases fiscales, les dotations de l'État- s'y ajoutent celles du District. On ne connaît pas aujourd'hui, puisque le débat sur les orientations budgétaires n'aura lieu que samedi, le niveau auquel le District souhaitera s'engager et investir. Il me semble donc prématuré, mais peut-être avez-vous plus d'informations que moi, d'annoncer un transfert de 37 MF à la charge du District. J'en profite pour faire une petite intervention sur la fiscalité ; M. TOURRAIN a soulevé une question que je me pose également ; si cette mesure de transfert prend réellement effet, il me paraît nécessaire de diminuer d'autant les impôts des Bisontins afin que l'apparition d'une quatrième ligne sur leur feuille d'impôts ne se traduise pas par une charge supplémentaire. Il s'agit

donc d'effectuer un transfert de fiscalité de la Ville vers le District afin de vous conformer à votre souhait de ne pas augmenter les impôts. Il serait regrettable que le District apparaisse comme un moyen détourné de perception de nouvelles ressources.

La dette augmente de 20 % sur 5 ans et l'annuité de la dette de 25 % sur 3 ans, cela me paraît tout à fait excessif. Cette situation induit certaines conséquences, elle pénalisera évidemment vos successeurs dont les marges de manœuvre seront forcément réduites, elle reporte sur le futur une augmentation sévère des impôts pour les Bisontins. Évidemment, cette dette est liée à l'emprunt. Il y a depuis trop longtemps dans les têtes, cette idée qu'emprunter permettait de s'enrichir et quand en plus c'était pour investir, tout était permis. Beaucoup ont pris conscience aujourd'hui, et à leur détriment, que ce n'était pas toujours vrai.

La Ville de Besançon vit aujourd'hui encore au-dessus de ses moyens, comme beaucoup d'autres, ce qui relativise les comparaisons qui nous sont souvent soumises ici. L'énergie et l'argent excessif que dépensent les villes dans une vision concurrentielle du développement ont des effets pervers et neutralisants qu'il faut bien mesurer. Les grandes villes s'appuient sur l'idée de capitales qui cherchent à capter l'ensemble des richesses en promettant que tout le monde en profitera. La réalité nous montre plutôt l'inverse avec un appauvrissement du milieu qui les entoure et en particulier du milieu rural. A l'inverse, nous devons envisager un développement en réseau équilibré avec un partage des richesses. Un exemple : alors que les communes de Nods et de Quingey réclament le plus légitimement du monde une voie de contournement qui rende le calme et la sécurité à leurs habitants, Besançon s'apprête à monopoliser la totalité des financements pour réaliser une voie urbaine et attirer le plus possible d'entreprises sur son territoire, voie qui à l'inverse des précédentes va nuire aux habitants de Besançon.

Par ailleurs, la concurrence entre les grandes métropoles produit un développement anarchique, inadapté, destructeur, coûteux sur la base de quelques principes dont la validité reste à démontrer ; par exemple la foi inébranlable dans les voies de communication est considérée comme un élément enrichissant, alors que dans le même temps elle ne représente souvent qu'un couloir de transit, voire un élément de fuite des richesses. Une toile de GOYA illustre parfaitement cette lutte des villes, on y voit deux hommes se battre à coups de bâton. Tantôt c'est l'un qui semble l'emporter, tantôt c'est l'autre qui prend le dessus. Ce qu'ils ne voient pas mais qui n'échappe pas à l'observateur, c'est qu'à chaque coup de bâton de l'un et de l'autre, chacun d'eux s'enfonce un peu plus dans les sables mouvants. En l'occurrence, le bâton c'est l'investissement et l'emprunt excessif et mal orienté, c'est lui qui nous enfonce toujours plus par l'endettement croissant qu'il génère. Le dogme des investissements écrase tout sur son passage ; il sous-entend que lorsqu'on a investi, on s'enrichit et on prépare l'avenir et quand on fonctionne, on assure simplement le présent. Pourtant si on y regarde de plus près, on observe que l'investissement qui repose pour un tiers sur l'emprunt occasionne des frais financiers lourds ; dans le remboursement annuel de la dette, les intérêts d'emprunts représentent 50 % en 1992, soit 75 MF.

Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur ce sujet, j'ai été très satisfait de voir M. TOURRAIN reprendre l'argument concernant les équipements réalisés qui nécessitent souvent des frais d'entretien considérables. Prenons l'exemple du tunnel, ce sera 10 % de frais d'entretien par an. En clair, on se paiera un nouveau tunnel tous les 10 ans. Autre exemple, combien nous coûte aujourd'hui l'entretien de notre patrimoine ou plutôt combien devrait-il nous coûter ? Je suis pourtant favorable à des investissements raisonnables et bien orientés pour répondre à la demande du logement ou à l'optimisation des moyens mis à disposition pour les transports en commun. Je suis en revanche réticent quand il s'agit d'engloutir des milliards dans une voie urbaine dévastatrice, dangereuse, inadaptée et dont les coûts d'entretien et de fonctionnement seront lourds. Je suis opposé aux dépenses de fonctionnement lorsqu'elles consistent à gaspiller l'argent public dans des opérations aussi coûteuses que vides de sens, telles que les championnats du monde de dirigeables

ou les phares Foster. En revanche j'applaudis lorsqu'elles consistent à la mise en place de régie de quartier ou encore de développement d'un réseau de transport en commun avec le personnel nécessaire ou comme le projet global alternatif à la voie de desserte. Alors pour ou contre les investissements, pour ou contre le fonctionnement, il est nécessaire en la matière de laisser ses a priori dans le sens de l'utilité sociale et du meilleur rapport coût/efficacité par une approche globale des problèmes.

M. PIERLOT : Les orientations budgétaires qui nous sont présentées sont des orientations de crise amplifiées par rapport aux années précédentes par un désengagement de l'État qui se traduit par une baisse significative des recettes. Il nous semble dangereux que ces orientations budgétaires une fois encore mettent en question l'emploi et une fois de plus je serai en désaccord avec M. TOURRAIN, par une embauche plus parcimonieuse. Dans le budget 1993, il était question de remplacer un départ sur deux, dans le projet de budget 1994 on parle seulement de remplacer une personne sur trois départs alors que les conditions de travail sont de plus en plus difficiles tant pour le personnel d'exécution que pour le reste du personnel.

La diminution du crédit pour le remplacement du personnel titulaire va envoyer à l'ANPE un certain nombre de personnes qui vivaient de ces remplacements. Un certain ras-le-bol dans les services, je pense notamment aux services des déchets et des espaces verts, apparaît et ce, avec juste raison. Pour notre part, malgré les difficultés financières dues pour beaucoup à l'État et à la politique de M. BALLADUR, nous estimons qu'une politique qui année après année vise à diminuer les postes de travail pose question.

A ce stade des orientations budgétaires, je pense Monsieur le Maire que vous prendrez en compte nos inquiétudes sur ce problème difficile de l'emploi. Nous vous demandons de ne pas prendre une décision hâtive sur ce sujet, et c'est pourquoi nous voterons ces orientations budgétaires.

M. NACHIN : Monsieur le Maire, je vais essayer de ne pas employer d'expression excessive à votre égard, d'ailleurs vous savez que ça ne m'arrive pas, je ne suis pas Raymond TOURRAIN.

M. LE MAIRE : En tout cas beaucoup plus rarement que M. TOURRAIN.

M. NACHIN : Oui, et de toute façon je sais très bien que vous appréciez mon humour, la preuve tout à l'heure vous avez apprécié ce billet d'âne. Je vous renvoie d'ailleurs à un très beau poème de Francis JAME «pour aller au paradis avec les ânes» et je souhaite qu'un jour nous nous y retrouvions l'un et l'autre (rires).

M. LE MAIRE : Au paradis ?

M. NACHIN : Bien sur. Monsieur le Maire, j'ai eu le sentiment en prenant connaissance de vos orientations budgétaires d'être en face, j'hésite un peu à le dire mais enfin je l'ai écrit alors, d'une équipe qui expédie les affaires courantes sans grands projets à nous proposer. Je m'explique parce que l'an dernier, vous aviez énuméré dans vos orientations budgétaires un programme d'investissement d'ailleurs avec lequel j'étais loin d'être toujours d'accord, mais cette année il n'y a rien. Vous avez, semble-t-il procédé à un exercice purement financier qui consiste à répartir entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'équipement les produits de la fiscalité, les produits des taxes diverses, les subventions de l'État et des ressources de l'emprunt. Le gel des dotations de l'État et notamment de la DGF, par le Gouvernement BALLADUR, vous a amené à faire des choix ; c'est en effet 10 MF de moins qui seront versés à la Ville de Besançon et je crois qu'il faut le répéter.

Comme vous avez pris l'engagement de ne pas augmenter les impôts plus que l'inflation prévue en 1994, soit 2,4 %, c'est-à-dire les impôts visibles sur l'avertissement adressé à chaque contribuable,

vous avez choisi en premier lieu d'augmenter les taxes et droits divers payés par les Bisontins et les non-Bisontins pour les services rendus : entrées dans les musées, haltes-garderies, crèches, et vous utilisez, Monsieur le Maire, le même subterfuge que le Gouvernement BALLADUR qui dit vouloir baisser les impôts mais qui augmente la CSG, les cotisations sociales et toute une série de taxes diverses. Il y aura transfert au District d'une partie des charges qui incombait à la Ville, en particulier les infrastructures routières ; j'espère que les Maires et les habitants des communes du District apprécieront de devoir un jour payer l'autoroute des Montboucons avec les habitants de Besançon. Le transfert au District d'une partie des charges qui incombait à la Ville va créer une fiscalité nouvelle, un impôt districte apparaîtra sur les avertissements que recevront les contribuables. Est-ce que cet impôt s'ajoutera à celui de la Ville comme ce serait logique pour calculer l'augmentation de 2,4 % ?

Le deuxième moyen auquel vous avez recours c'est de faire des économies sur les frais de fonctionnement en ne remplaçant pas deux agents sur trois lors des départs en retraite, décision qualifiée de courageuse par M. TOURRAIN mais toutefois en contradiction avec le Premier Ministre qui semble-t-il, appartient toujours au même parti que M. TOURRAIN -il est bien RPR, non ? A moins que vous ne soyez plus RPR-. C'est donc entre 30 et 40 postes qui seront supprimés. Je tiens à dire que je m'étonne, alors que de plus en plus de nos concitoyens et tout particulièrement les jeunes sont touchés par le chômage, que la Ville de Besançon ne donne pas l'exemple non seulement en maintenant les emplois qui existent mais aussi en créant de nouveaux dans les services afin qu'ils puissent répondre à l'attente de la population, je pense notamment aux bibliothèques, au service de prévention, au service de police, aux espaces verts, au traitement des déchets, au service du nettoyage. Il faudrait aussi, Monsieur le Maire, encourager le travail à temps partiel pour les personnels titulaires qui le souhaitent, ce qui est une façon de partager le travail et les revenus.

En ce qui concerne l'endettement de la Ville, j'avais attiré ces dernières années votre attention sur les risques de s'engager dans une spirale inflationniste et sur la nécessité d'avoir une vision à long terme de la gestion de la dette. Nous avons pu constater comment le recours excessif à l'emprunt peut entraîner à certain moment la nécessité de recourir à une pression fiscale excessive comme ce fut le cas pour la Région que certains donneraient volontiers ici en modèle de gestion financière -ce n'est pas vous qui donnez en modèle la Région, je sais très bien-. Les chiffres qui figurent dans les documents que vous nous avez remis ne me paraissent pas clairs. Je voudrais que vous nous précisiez quel sera le montant des emprunts pour 1994 au titre du budget général, au titre du budget principal et au titre des budgets annexes. Je souhaiterais aussi que vous nous donniez le montant de l'endettement par habitant ; je rappelle qu'au 1^{er} janvier 1991, il était de 7 371 F, au 1^{er} janvier 1992 de 7 858 F, je souhaiterais avoir le chiffre pour le 1^{er} janvier 1993.

Je ne vois pas développées ici les propositions que j'ai déjà faites à plusieurs reprises parce qu'elles ne vous intéressent pas et je le déplore. Je vais simplement me contenter de les énumérer : abandon du projet de l'autoroute «les Montboucons/les Mercureaux» ce contournement de Besançon et adhésion à un véritable contournement de Besançon urgent et indispensable, la réalisation de parcs de stationnement aux entrées de la ville, la priorité aux transports en commun et la généralisation des voies réservées aux bus, la réalisation d'un réseau continu de pistes cyclables, la piétonnisation du centre-ville, la construction de la piscine de Planoise, le soutien au projet de location d'un hélicoptère par le SAMU, la mise en route d'un plan de réhabilitation du patrimoine architectural de Besançon.

Enfin, Monsieur le Maire, je voudrais terminer en présentant un vœu sur lequel je souhaiterais que le Conseil Municipal se prononce. L'an dernier, je vous avais demandé de répondre positivement à l'exhortation du Ministre de l'époque qui, s'adressant aux socialistes, les incitait à faire preuve d'imagination dans la lutte contre le chômage. En réponse aux exhortations d'un autre Premier Ministre, l'actuel, à tout faire pour arrêter la montée du chômage dans notre pays, je demande donc

au Conseil Municipal de se prononcer sur le vœu suivant : *«face à l'augmentation importante du chômage dans le bassin d'emplois de Besançon, le Conseil Municipal exprime le souhait, premièrement que dans les services municipaux tout départ en retraite soit remplacé, deuxièmement que soit favorisé le travail à temps partiel sur les postes permanents, troisièmement que soient créés de nouveaux emplois permanents pour faire face aux besoins qui seront recensés dans les divers services de la Ville et pour répondre aux besoins de la population»*. L'an dernier mon vœu avait été loin d'atteindre l'unanimité, mais je ne désespère jamais de la sagesse des hommes.

M. LE MAIRE : Si vous voulez, on va tout de suite mettre aux voix le vœu de M. NACHIN, on ne l'oubliera pas en fin de séance. Il est généreux c'est vrai mais si nous remplaçons un départ en retraite sur trois seulement, ce n'est pas de gaieté de cœur et en plus c'est par redéploiement qu'on remplace les deux autres. Il ne faut pas oublier qu'on essaie de proposer le maximum de services. Donc je crois qu'on peut mettre aux voix mais c'est en contradiction avec les orientations que nous avons. Quels sont ceux qui sont favorables au vœu de M. NACHIN ? Pour une explication de vote Monsieur PIERLOT.

M. PIERLOT : Simplement je m'abstiendrai sur la proposition d'André NACHIN pour une seule et bonne raison, c'est qu'il ne parle pas de diminution du temps de travail mais de temps partiel et là-dessus je ne suis pas d'accord. Moi je veux qu'on aille vers une diminution globale du temps de travail, vers les 35 heures, vers les 32 heures et ainsi de suite.

M. TOURRAIN : Je serais favorable à une incitation pour le temps partiel, par contre sur les deux autres données soulevées par M. NACHIN je ne suis pas d'accord.

Mme FOLSCHWEILLER : Pour une explication : je suis très favorable à ce vœu, simplement je pense qu'il serait peut-être plus réaliste et plus facile d'obtenir un consensus si on s'en limitait aux deux premières propositions, c'est-à-dire maintenir le nombre d'emplois et travailler sur le temps partiel.

M. LE MAIRE : Le vœu est comme cela, on ne va pas le changer.

M. NACHIN : Je veux bien qu'on prenne la première partie, la deuxième partie, puis la troisième, afin qu'il y ait des votes disjoints.

M. LE MAIRE : Monsieur NACHIN, excusez-moi, pour l'instant le vœu est mis aux voix. Je demande quels sont ceux qui sont favorables à ce vœu en trois points ? Une voix. Abstentions : huit, donc le reste de l'assemblée n'est pas favorable au vœu de M. NACHIN. Le vœu est repoussé.

M. HINTZY : L'application du protocole Durafour génère selon le rapport que je cite, plus de 2 MF de dépenses supplémentaires par an, principalement au bénéfice des personnels d'exécution. Naturellement, la majorité municipale se félicite d'avoir ce protocole qui améliore très sensiblement le traitement et le déroulement des carrières de cette catégorie de personnel municipal. Vous vous êtes exprimé tout de suite Monsieur le Maire sur les raisons qui vous conduisaient à ne pas renouveler les départs en retraite dont nous venons de parler. M. TOURRAIN de son côté, s'inquiète des effets de la réduction des postes budgétaires et se demande pourquoi ils ne se traduisent pas par des réductions sensibles des dépenses de personnel. M. TOURRAIN cite un rapport qui indique que notre ville est au-dessus de la moyenne nationale, entraînant une dépense de 15 MF, c'est bien cela Monsieur TOURRAIN ? J'ai noté vos chiffres à la volée. Comme il s'agit de statistiques du Ministère de l'Intérieur, l'expérience toute récente nous montre que finalement souvent «estimation varie, bien folle qui s'y fie». On a un Ministre de l'Éducation Nationale qui multiplie les manifestants et un Ministre de l'Intérieur qui les divise par quatre.

Vous avez parlé Monsieur TOURRAIN de décision courageuse de ne remplacer qu'un départ en retraite sur trois comme il est courageux d'embaucher à l'avenir des apprentis pour la Ville. J'ai gardé dans l'oreille une déclaration très jolie que vous aviez faite il y a quelques années, je crois que c'était en 1985 à propos d'un ouvrage que M. Michel BOURGEOIS et M. Daniel ANTONY ici présent avaient commis sur l'instruction civique et vous suspectiez cet ouvrage qui était subventionné par la Ville d'être un ouvrage de propagande socialo-communiste.

M. LE MAIRE : Vous avez dû dire cela, je m'en souviens (rires).

M. HINTZY : Je vous ramènerai les citations. Donc, quelques séances de Conseil Municipal plus tard, vous reveniez sur vos déclarations en disant que c'était un excellent ouvrage et votre citation est à peu près la chose suivante : «il faut avoir le courage de reconnaître ses erreurs, j'ai ce courage-là». Je crois que lorsque vous dites qu'il est courageux de ne remplacer qu'un départ en retraite sur trois, qu'il est courageux d'embaucher des apprentis, ce n'est plus du courage, c'est être carrément gonflé, parce que j'ai aussi dans l'oreille des dénégations de l'opposition libérale et républicaine en période électorale lorsqu'il s'agit de dire «nous ne toucherons pas aux employés municipaux, rassurez-vous ce n'est pas du tout dans nos intentions». En ce qui concerne le courage qu'il y a à embaucher des apprentis, je n'ai pas l'impression que l'idée de M. GIRAUD lorsqu'il a modifié les conditions d'embauche des apprentis était de donner un coup de main sérieux aux collectivités territoriales. J'ai plutôt compris dans le titre III de la loi en question qu'il s'agissait d'apporter des aides assez significatives aux entreprises, des aides fiscales et surtout du personnel bien docile, bien mobile, qu'on ne se forcerait pas trop à former ; en effet, désormais les maîtres d'apprentissage ne seront déclarés que par une simple formule, c'est-à-dire en clair qu'on ne demande plus aux entreprises d'assurer aux apprentis des conditions de formation décentes. Je suis sûr que le Conseil Municipal et les personnels municipaux ici présents auront à cœur d'apporter aux nouveaux apprentis une véritable formation et des conditions décentes de découverte de la profession pour ensuite que ce soit de nouveaux collègues.

J'ai parlé tout à l'heure de l'opposition libérale et républicaine, j'ai plutôt l'impression quelquefois que le caractère républicain de l'opposition a des éclipses ; il y a eu un véritable rassemblement pour la République hier Monsieur TOURRAIN, je suis particulièrement choqué -exactement vous n'y étiez pas-, même si nous n'avons avancé que de 500 m en pataugeant, c'était au moins notre honneur.

M. LE MAIRE : Revenons à notre débat d'orientations budgétaires.

M. JACQUEMIN : Je m'interroge, Monsieur le Maire, sur la conception que vous avez d'un débat comme celui-ci, c'est-à-dire du contenu que vous voulez donner à la séance d'orientations budgétaires. Nous aurons fin mars à voter ou ne pas voter le budget que vous nous proposerez mais à ce moment-là en fait, tout sera ficelé. Or, d'ici le mois de mars, vous le savez bien, bon nombre de débats auront lieu sur des orientations essentielles des collectivités puisque d'une part il y aura le contrat de plan qui va se décider, d'autre part il y aura un débat important prochainement puisque le District pour la première année aura à forger sa philosophie, notamment budgétaire. On aurait effectivement pu s'attendre, si vous aviez voulu enrichir le débat ce soir, que vous nous donniez et que vous posiez le problème de l'attitude de votre Municipalité, que le Conseil Municipal pourrait avoir dans le cadre de ces grands débats qui sont importants. Pour le District tout de même, le premier objectif est important puisqu'il fixera très certainement le rythme de vie du District pour un certain nombre d'années et pour le contrat de plan nous voilà partis pour cinq années comme chacun le sait. Ne donnant à travers votre document qu'un certain nombre d'éléments excessivement incomplets, en tout cas aucun des éléments qui sont relatifs à ces deux grands chapitres du District et du contrat de plan, je me dis que vous ne tenez pas vraiment à enrichir la discussion ce soir.

C'est un peu une déception pour moi, d'autant que le document que vous présentez est tout de même d'une rare pauvreté. Nous avons eu droit à mieux dans les années antérieures ; il faut bien reconnaître que dans le document que vous nous donnez il y a des tableaux complètement inutiles dont on se passerait ; savoir si on emprunte plutôt ici ou là, je ne vois pas bien ce que cela a à faire dans les orientations budgétaires. En revanche il nous manque des tableaux essentiels qui sont par exemple l'évolution de la capacité que cette ville dégage en marge brute d'autofinancement, et on aimerait bien avoir certains tableaux de gestion tout à fait essentiels. Ne pas vouloir discuter des investissements nous met dans une position difficile. Comment arbitrer dans un débat d'orientations budgétaires entre le recours à la fiscalité plutôt que le recours à l'emprunt si on ne sait pas pourquoi c'est faire ? C'est tout de même un peu gênant. Enfin c'est ma première remarque, moi je suis déçu de la manière vous concevez ce débat d'orientations budgétaires.

On peut pressentir naturellement que vous vous inscrivez dans la continuité de votre politique, ce n'est pas pour nous surprendre ; cela nous amène tout naturellement à réitérer un certain nombre de reproches que nous vous faisons car cette continuité que quelquefois nous nous attachons à regretter se fait à travers des déséquilibres structurels du budget qui ne sont pas dans notre assentiment et que nous dénonçons régulièrement depuis plusieurs années. Donc, on pressent cette continuité sans pour autant pouvoir complètement l'affirmer parce qu'on n'a pas de tableaux récapitulatifs qui nous donnent une suffisante perspective mais on sent bien qu'on est dans une approche budgétaire assez mécanique qui s'inscrit sans beaucoup de choix et de perspectives.

Quelques réflexions sur la fiscalité d'abord. Je pense que l'étau se resserre un peu chaque année. Vous avez mené une politique de non-augmentation des taux de la pression fiscale, puis la conjoncture aidant, une augmentation de l'assiette permet finalement de voir que la part de la fiscalité gagne du terrain en pourcentage dans l'équilibre général du budget. Vous vous êtes attaché à maintenir la pression fiscale au niveau de l'inflation. Mais on sent bien que cette politique a ses limites. D'ailleurs vous trouvez cette année une respiration importante et non négligeable dont certains ont parlé à travers le District. Ce qui est un peu dommage, c'est que dans votre document vous ne nous donniez pas, à part le chiffre de 37 MF de dépenses en moins, un aperçu global de l'évolution de la fiscalité. Vous auriez pu faire quelques simulations tout de même, même si les décisions ne seront prises que le 22 janvier ; on aurait pu recueillir au moins l'avis des uns et des autres et avoir une consolidation de la fiscalité, ce qui aurait été un peu plus convenable.

La deuxième remarque sur la fiscalité concerne la taxe professionnelle. On voit la difficulté du rendement de cette taxe dans notre commune. Le District apportera-t-il par une dynamique retrouvée d'aménagement de zones d'activités un développement de l'assiette de taxes professionnelles ? J'observe que le taux de taxe professionnelle est dans la moyenne, on est ni trop élevé ni trop bas. Il n'empêche que le rendement par tête d'habitant de la taxe professionnelle est bas, ce qui veut dire structurellement que nous avons une faiblesse du tissu économique dans cette ville. Et cela résulte à notre sens d'une insuffisance de politique économique de votre Municipalité. Cela perdure et il faut s'interroger là-dessus. Donc là aussi, on n'a pas de marge de manœuvre.

Un mot sur les dotations de l'État, puisqu'il y a eu plusieurs interventions là-dessus. Il faut rappeler que c'est un débat qui a eu lieu et qui a occupé de longues heures tout à la fois le Sénat et l'Assemblée Nationale et dont la presse s'est largement fait l'écho. Vous savez que les dotations de l'année 1993 avaient été calculées sur une augmentation de 2,6 % de la croissance mais en réalité on a eu - 0,8. C'est-à-dire, sans faire le procès de quiconque, les collectivités ont reçu de l'argent généré par une croissance qui ne s'est pas faite. Donc l'État, responsable de ses deniers, ne peut pas continuer naturellement sur une telle politique. Ça a pour conséquence qu'on percevra 10 MF de moins vraisemblablement. Cette estimation que vous faites est pour une bonne part due à cette surchauffe du calcul de la DGF en 1993 puisque les hypothèses ne sont pas les mêmes. Le débat a été mené et l'arbitrage a été rendu de reconduire la dotation en francs courants ; ce n'est peut-être pas

complètement satisfaisant. Je souhaiterais aussi que l'État puisse aller un peu plus loin que cela. Il faut dire aussi à nos collègues ce qui ressort du grand débat national sur l'aménagement du territoire. On souhaite dans ce pays réconcilier la ruralité et la ville, il ne convient plus aujourd'hui d'opposer les politiques urbaines et les politiques rurales et compte tenu des contraintes budgétaires que chacun connaît, il a été décidé de créer une dotation sociale rurale, comme il avait été créé une dotation sociale urbaine.

M. PINARD : Contre votre avis.

M. JACQUEMIN : Non, je me suis abstenu, Monsieur PINARD. C'est une précision à laquelle je tiens non pas sur le principe mais parce que les critères ne me paraissaient pas bons en ce qui concerne les logements sociaux ; ils étaient notamment insuffisants, ce dont on convient aujourd'hui. Cette dotation sociale rurale doit donc être intégrée. Je crois que c'est une des conclusions du grand débat sur l'aménagement du territoire. Sur la DSU, je pense qu'il y aura, d'après les prévisions que j'ai entre les mains, une progression de 1,2 MF sur 5,6 MF perçus en 1993 ; cela va tout de même faire presque du 20 % de mieux, ce n'est pas si mal que cela. Les hypothèses du Gouvernement étaient plus dures que cela au début et nous avons gagné la bataille du fonds de compensation de la TVA, ce qui est heureux. J'en termine sur ces dotations mais j'observais Monsieur le Maire que vous n'en avez pas trop rajouté là-dessus, car il faut savoir aussi qu'il y aura 9 MF de DGF dans le cadre du District.

M. LE MAIRE : C'est autre chose le District.

M. JACQUEMIN : C'est autre chose, mais c'est tout de même une dotation d'État qui viendra aider l'agglomération et on comprend pourquoi les dynamiques intercommunales se sont bien instaurées ; c'est précisément parce qu'il y a des dotations globales de fonctionnement assez importantes dont je ne suis pas sûr d'ailleurs qu'elles perdurent dans le temps. Mais cela sera une autre affaire qui peut être délicate. Voilà les quelques réflexions que je veux faire.

En terminant, Monsieur le Maire, je dirai qu'en ne valorisant pas le débat des orientations budgétaires, c'est-à-dire en ne nous fournissant pas beaucoup d'éléments dans ce document qui auraient pu y figurer, vous ne nous rendez pas bien service ; peut-être vous vous rendez service, mais vous déconnectez complètement de ce budget ce que vous annoncez au niveau du projet 2001 par exemple avec des perspectives d'équipement considérables. Il y a une sorte de disjonction au moment des orientations budgétaires par rapport aux orientations que vous projetez de réaliser dans le mandat qui vient. Alors on ne comprend pas très bien. Etes-vous gêné vraiment d'en discuter ? On peut le croire parce que j'ai toujours pensé que vos effets d'annonce étaient quelque peu gonflés et on le verra peut-être mieux le 7 mars. On vous attend un peu là-dessus, c'est-à-dire comment vous mettrez en perspective votre plan 2001 par rapport aux contraintes budgétaires que nous avons.

M. LE MAIRE : On en reparlera au moment du budget. Je voudrais dire deux mots sur les dotations de l'État qui sont insuffisantes ; vous essayez d'en atténuer les effets je comprends bien, c'est votre rôle d'ailleurs de défendre la majorité en place. La DGF était calculée sur des critères qu'on change maintenant. Mais il faudrait les changer pour tout le monde ; en effet, la DGF des villes de plus de 10 000 habitants est stabilisée alors que celle des départements continue d'augmenter.

Il y a surtout et c'est plus important, la compensation de la taxe professionnelle. C'est le Gouvernement qui, en 1986, a décidé de faire un abattement de 16 % sur les bases de la taxe professionnelle et aujourd'hui on remet en cause cet engagement de l'État. La compensation de taxe professionnelle va nous manquer et cela ne dépend pas de nous ; c'est l'État qui impose de réduire de 16 % l'assiette de calcul de la taxe professionnelle aux entreprises, mais comme c'est un manque à gagner pour les collectivités, l'État compense. Donc que l'État continue à rembourser le manque à

gagner comme cela était fait jusqu'à présent. Aujourd'hui on change les règles du jeu, cela me gêne davantage. Il va nous manquer 10 MF.

Vous avez parlé de l'insuffisance de documents, je veux bien. Avec un document d'orientations budgétaires de plus de 100 pages, vous aviez exactement les mêmes positions, les mêmes critiques. Vous aurez bien entendu la liste des investissements qui n'est pas encore arrêtée puisque nous n'en sommes qu'au débat budgétaire proprement dit, quand on connaîtra toutes les données des prestations de l'État, des bases d'impôts locaux.

Vous faites référence au contrat de plan qui va se mettre en place et au District. Mais ces deux structures n'ont pas encore déterminé leurs possibilités d'investissement. Sur le XI^{ème} Plan ce n'est pas fait, c'est en discussion entre l'État et la Région ; la Région examinera ce contrat de plan le 28 janvier. Je n'ai encore pas reçu un courrier ni du Préfet, ni du Président de Région concernant le XI^{ème} Plan ; je ne peux donc pas faire entrer pour l'instant dans ces réflexions budgétaires ce Plan qui n'est pas encore voté et dont je n'ai aucune connaissance.

Concernant le District, c'est vrai que le débat d'orientations aura lieu samedi, et on va les intégrer bien sûr au moment du budget. Si le District nous soulage de 36 MF, c'est quand même une dépense qui sera supportée en partie par les Bisontins. Dans l'immédiat, c'est une prise en charge par une autre structure. Sur ces 36 MF transférés au District, il faut déjà déduire les 10 MF que la Ville prend en charge exceptionnellement, il n'y en reste donc que 26. Face à cette économie de 26 MF, on peut mettre la hausse des frais de personnel dont on parlait tout à l'heure, et la progression du remboursement de la dette qui représentent 30 MF. La mise en place d'une structure qui va continuer de fonctionner est pour l'instant bénéfique à la Ville. Mais la première conséquence du District pour tout le monde sera d'avoir une colonne supplémentaire sur la feuille d'impôts comme on l'a indiqué plusieurs fois. Vous ne pouvez pas l'éviter ; mettre en place et développer cette structure entraîne nécessairement un certain nombre de contraintes.

A propos de la baisse de 10 MF des dotations d'État, qu'on regrette tous, on n'a jamais eu l'impression d'opposer les villes à la campagne, je crois que cela est complémentaire. Qu'on s'oriente un peu vers une aide au secteur rural, personne n'y est opposé, mais qu'on n'enlève pas aux villes qui sont là des employeurs importants, pour rendre des services sociaux de grande importance, les quelques deniers qu'on leur distribuait jusqu'à présent.

Mme FOLSCHWEILLER : Ce soir, Monsieur le Maire, je n'ai pas envie de parler de chiffres, j'ai plutôt envie d'aborder la réflexion budgétaire sur des thèmes, des principes. Cette année, c'est vrai qu'avec le gel des dotations de l'État, je crois qu'il sera plus facile de poursuivre simplement ce qui est engagé et de limiter les dépenses. Il va donc être difficile de faire du neuf, difficile d'innover à moins d'effectuer des transferts entre les diverses délégations. Si tout à l'heure on a parlé d'humilité, j'ai envie de parler maintenant de modestie et je me demande, Monsieur le Maire, si à propos du projet ville Horizon 2001 vous n'avez pas fait une erreur en parlant d'innovation puisque la conjoncture et les problèmes financiers sont bien réels. Pour moi la politique municipale doit dégager des priorités, je ne les ai pas trouvées dans le document que vous nous avez remis et je voudrais aborder les deux problèmes qui me semblent les plus cruciaux, je l'ai déjà dit excusez-moi de le répéter, c'est le logement et l'emploi, et ces deux choses sont liées.

Je voudrais aborder ces deux problèmes suivant des principes de transversalité entre les délégations, de cohérence entre les discours et les actes. Tout à l'heure, si j'ai parlé de l'emploi et des orientations budgétaires à propos du plan d'insertion par l'économique, c'est bien parce qu'on parle de ne pas reconduire tous les départs à la retraite. Je crois que si on veut être crédible en matière de lutte contre le chômage, de lutte pour développer l'emploi, il faut poser des actes. Et là je pense que par manque de cohérence vous manquerez de crédibilité. Ensuite un autre principe qui me semble

important, j'en ai parlé tout à l'heure, c'est d'agir le plus en amont possible sur les causes et non sur les effets.

En matière d'emploi, il s'agit de créer ou maintenir les emplois plutôt que de travailler sur le chômage. Mme DUFAY a dit qu'il fallait travailler surtout en direction des plus exclus ; il faut travailler à tous les niveaux parce que c'est tellement plus facile de descendre dans l'exclusion que de remonter la pente qu'il faut là agir toujours au plus près de la racine des problèmes.

En matière de logement, non seulement il faut créer des logements mais il faut veiller à ne pas porter atteinte à la qualité de l'habitat. C'est là aussi agir en amont.

Troisième principe, c'est la diversification des réponses aux problèmes, puisque tous sont extrêmement complexes, que ce soit en matière d'emploi ou en matière de logement. En matière d'emploi, c'est une proposition pour diversifier les réponses, qu'il vaut mieux verser 100 fois 10 000 F ou même 10 fois 100 000 F plutôt que de verser une seule fois 1 MF aux différentes structures ou associations qui travaillent à créer de l'emploi. C'est peut-être beaucoup moins médiatique, Monsieur le Maire, mais c'est certainement plus efficace. Je voudrais préciser par rapport à la délégation logement, qu'elle n'a ni moyens financiers, ni moyens humains. Je ne veux surtout pas que M. TISSOT se sente attaqué, il fait un travail remarquable à l'Office d'HLM, j'en témoigne puisque je fais partie du Conseil d'Administration, mais là aussi je parle de diversification des réponses car le problème du logement ne se résume pas à l'Office d'HLM. Donc, en l'absence de budget, la délégation logement ne peut pas apporter ces réponses diversifiées et ne peut pas réfléchir en terme de transversalité.

Je ferais bien une proposition, j'ai un peu peur de rêver et de me battre contre des moulins à vent, j'ai un peu peur d'évoquer un serpent de terre qui a circulé tout au long de ce Conseil Municipal mais je vais quand même oser. Pour investir et créer des emplois sans augmenter le budget présenté, pour préserver la qualité de l'habitat, pour innover en 1994 par rapport aux années précédentes, je pense qu'il suffirait de faire une seule chose, c'est de choisir le grand contournement plutôt que le petit, cela coûterait moins cher à la Ville, au District, cela permettrait d'attribuer la différence budgétaire à la délégation logement - habitat et ainsi de répondre plus facilement à ce problème crucial. Cela préserverait en même temps la qualité de vie de nombreux habitants de Besançon.

M. LE MAIRE : Merci Madame FOLSCHWEILLER. Monsieur MAILLARD.

M. MAILLARD : Je serai bref Monsieur le Maire. Il me semble que l'on peut résumer vos orientations budgétaires de la manière suivante : vous proposez d'augmenter vos dépenses globales de 3 à 4 %, c'est-à-dire que finalement vous allez augmenter vos dépenses d'énergie et nous ne connaissons pas les retombées sur nos concitoyens. On peut émettre l'hypothèse que les retombées vont diminuer puisque le service d'Incendie et les infrastructures ne seront plus pris en charge par la Ville ; autrement dit on peut imaginer une diminution des retombées de ces dépenses d'énergie sur nos concitoyens.

Par contre, on peut pressentir facilement une augmentation de la pression fiscale. En effet, quand on regarde du côté des ressources, on s'aperçoit que l'État vous apportera un peu moins de ressources que prévu et on constate également que le niveau d'emprunt pour 1994 sera à peu près le même que celui de 1993 ; par conséquent la différence en matière de ressources devra être trouvée quelque part. Donc, pour résumer, lorsqu'on se met à la place du Bisontin moyen, on constate que d'une part il va être obligé de dépenser davantage avec des retombées moindres et que d'autre part, la Ville va absorber une énergie qui sera plus considérable. Alors je ne sais pas comment demain, quand ils apprendront la nouvelle, ils l'apprécieront.

M. NACHIN : J'avais demandé la parole avant toutes ces interventions passionnantes ; mon intervention paraîtra peut-être très frivole car il s'agit simplement de donner une information : le vœu que j'ai présenté tout à l'heure -c'était exactement le même l'an dernier- avait recueilli en 1993 trois voix favorables et treize abstentions. Je constate et je m'interroge sur la cohérence des prises de position de mes collègues de gauche, qui l'an dernier, avait voté le même texte et qui cette fois-ci, se sont abstenus.

M. LE MAIRE : Chacun a la liberté de voter comme il l'entend.

M. NACHIN : ...Alors comme vous savez, Monsieur le Maire, les ânes qu'on a évoqués tout à l'heure sont très obstinés ; je suis aussi très obstiné et je persiste quand même à croire toujours à la sagesse des hommes malgré ce vote défavorable.

M. LE MAIRE : Commenter les votes des uns et des autres va au-delà du débat. Il me reste deux adjoints qui souhaitaient répondre, Gérard JUSSIAUX et Jacques VUILLEMIN et ensuite je conclurai.

M. JUSSIAUX : On est dans un débat d'orientations budgétaires alors c'est vrai que la matière est aride mais je serais tenté de dire qu'on manque à la fois d'outil et de rigueur dans l'approche intellectuelle de ces sujets-là à différents niveaux. Je vais essayer de l'illustrer par quelques exemples.

Sur le cap maintenu en matière de fiscalité locale qui n'évolue pas plus vite que l'inflation constatée de l'année précédente, je suis quand même surpris de voir avec quelle vitesse, notamment le premier intervenant de ce débat, on est passé sur ce point parce qu'on a quand même là un cas d'école intéressant à étudier. On a à l'échelon local, départemental et régional, des élus qui, tous, d'une manière ou d'une autre, ont pris ce type d'engagement. Tous l'ont pris publiquement, ça fait partie de leur plateforme électorale à l'époque où ils ont été élus. On a un seul président d'exécutif qui tient cet engagement et qui le tient dans la durée, c'est le Maire de Besançon et cela doit amener quand même à réfléchir et à essayer de tirer des leçons. Il ne suffit pas de dire comme le Député JACQUEMIN tout à l'heure, «on voit bien que vous allez arriver aux limites de l'exercice», eh bien oui, tout exercice a ses limites. Mais je suis extrêmement reconnaissant à Robert SCHWINT d'avoir fait la démonstration qu'on peut prendre un engagement devant les électeurs et qu'on peut ensuite s'attacher à le tenir dans la durée. Je crois que pour la qualité de la démocratie dans notre pays, c'est quelque chose d'indispensable.

Deuxième type d'exemple, plusieurs intervenants ont affirmé que l'investissement est à un niveau insuffisant, car c'est bien l'investissement qui crée l'emploi. Je m'interroge car n'utilise-t-on pas là un concept qui est largement dépassé, de manière globale, et non simplement au niveau de notre ville ? Il est clair, par exemple dans l'industrie, que depuis au moins 10 ans maintenant, l'investissement est systématiquement destructeur d'emplois. Je crois qu'on en fait tous le constat. Mais au plan d'une collectivité, est-ce qu'on ne plaque pas un modèle tiré de l'entreprise pour affirmer qu'une collectivité doit massivement investir et que cela génèrera automatiquement de l'emploi ? Si on parle des nouveaux gisements d'emplois, de tous ces travaux, de tous ces emplois de proximité, de convivialité, d'encadrement social, ce sont des budgets de fonctionnement qui feront vivre ces emplois-là, car ce ne sont pas des dépenses d'investissement. Ça mérite d'être intégré.

Un petit mot pour André NACHIN puisqu'il désire m'interrompre : il faut se méfier des globalisations hâtives ; je crois qu'on a trop facilement tendance à les faire à partir de constats ponctuels ou de critiques parcellaires qui peuvent être justes et donc recevables. A filer très vite à une généralisation globalisante qui devient un contresens, je vais prendre un petit exemple dans les infos vertes n° 6 ; il y avait un petit papier sur les inondations qui parlait de choses très concrètes que tout le monde pouvait entendre, c'était du bon sens, en expliquant que le fleuve a un lit mineur et puis un lit majeur, etc., moi j'aime bien, je suis poète à mes heures et il chutait sur cette conclusion fantastique :

il faut laisser aux fleuves leur place naturelle et interdire rigoureusement cultures et constructions dans leur lit majeur. Et quand j'ai lu ça, j'ai dit, tonnerre de Zeus, toute la civilisation égyptienne et toute la civilisation de la Mésopotamie, terminé ! et nous sommes leurs héritiers. Heureusement que dans l'Antiquité, ce n'était pas André NACHIN qui était au pouvoir dans ces pays-là (rires).

Je termine avec un mot sur la problématique emploi-rémunération-statut ; ce propos n'engage que moi-même ; j'ai consacré de longues années au syndicalisme et je n'en ai pas de regrets ; ceci dit, ça n'empêche pas d'avoir un cerveau et d'essayer de l'utiliser. Je fais le constat et plus les années passent, plus ce constat me fait peur d'une certaine manière, que nous avons mis en place dans nos sociétés développées, des professions à statut complètement barricadées où les seules évolutions possibles, vraiment les seules, sont des évolutions qui génèrent des accroissements de masses salariales directes ou indirectes. Tant que nous n'arriverons pas au niveau de notre ville, mais là ça se jouera au plan national, à poser clairement ce problème-là devant tous ceux qui sont concernés, c'est-à-dire les employeurs et les organisations syndicales de salariés et à s'interroger ensemble comment en sortir, nous serons enfermés dans le choix pénible clairement évoqué par le Maire ce soir, qui est de gérer le maintien de l'enveloppe salariale par l'érosion des effectifs. Tous les grands établissements financés sur fonds publics en sont là, aucun n'échappe à cela. Malheureusement aucun homme politique, aucun leader syndicaliste ne se sent le courage de dire ouvertement devant l'opinion publique qu'il y a un problème qu'il faut poser et auquel il faut s'attaquer. Une grande avancée syndicaliste de la décennie 70 a été la suppression des catégories D dans la fonction publique ; personne n'a soupçonné à l'époque comment elle allait fermer la porte des recrutements du secteur public à tous les candidats de niveau intellectuel ou professionnel modestes. Et ce n'est pas leur faute, la porte leur est désormais définitivement fermée, sauf si un jour, là aussi on trouve le courage de remettre en cause ce qui fut en son temps, objectivement, une avancée. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci de cette philosophie particulière. La parole est à M. Jacques VUILLEMIN.

M. VUILLEMIN : Tout à l'heure, notre assemblée a adopté à l'unanimité le projet présenté par notre collègue Claude JEANNEROT, nous avons beaucoup parlé de l'angoisse des jeunes face à l'emploi, de la difficulté des personnes en situation d'exclusion. Et en entendant certaines critiques, remarques, observations qui ont été faites par les uns et par les autres, concernant plus particulièrement les orientations budgétaires en matière de personnel, je voudrais si vous voulez bien, redresser un certain nombre de choses qui me paraissent injustes, inexactes ou incomplètes. Je crois et je vais essayer de le montrer, que les orientations budgétaires en matière de personnel, au-delà de l'énoncé brutal qui apparaît dans le texte qui vous est présenté, c'est autre chose et que la politique de gestion des personnels permet aussi de répondre à un souci de solidarité auquel nous avons tous souscrit tout à l'heure.

L'an dernier, dans le cadre du même débat, j'avais dit que je le redis aujourd'hui, que la politique en direction du personnel vise à concilier deux exigences : la première est celle d'atteindre les objectifs fixés en matière de gestion et cela est incontournable. La deuxième et ce n'est pas la moins importante, est la volonté de maintenir la qualité des services rendus à la population bisontine et je voudrais faire une remarque par rapport aux propos du premier intervenant. C'est bien de faire des comparaisons mais il faut comparer des choses qui sont comparables et il faut bien prendre conscience que notre ville, c'est son honneur, c'est un choix politique que nous avons fait, assume un certain nombre de services directement en régie, avec les conséquences que cela implique, c'est un choix politique que nous assumons ; il faut donc tenir compte de ce contexte quand on fait des comparaisons.

Il serait tout particulièrement injuste de juger la politique de gestion du personnel sur le seul critère de non-remplacement d'un départ sur trois. La politique en direction du personnel ce n'est

pas que cela, c'est heureusement autre chose. C'est d'abord une méthode, je l'avais dit l'an dernier mais je le redis aujourd'hui, parce que je le pratique tous les jours, c'est d'abord le dialogue, la concertation à travers un certain nombre de groupes de travail, de groupes de réflexion qui sont mis en place. Ce matin, en fin de matinée, j'ai rencontré les éboueurs parce que nous sommes, avec le Maire, à l'écoute de leurs problèmes et nous avons la volonté d'y répondre. Une méthode, le dialogue, la concertation.

C'est aussi des objectifs. Je ne vais pas faire une longue énumération, beaucoup de gens se sont exprimés. J'évoquais tout à l'heure la solidarité en direction des personnels non titulaires. Il faut savoir et je tiens à le rappeler aujourd'hui, que l'an dernier, tous services confondus, 22 personnels temporaires ont été titularisés. La Ville a également procédé à des recrutements, voire à des créations de postes tout en maintenant, tout en atteignant les objectifs de rigueur qui avaient été fixés, c'est-à-dire non-remplacement d'un départ sur deux et recours moins important aux dépenses concernant les temporaires.

Pour cette année 1994, outre un effort de formation sur lequel je reviendrai lors de la réunion du 7 mars, nous allons mettre en place des équipes polyvalentes à base précisément de personnel temporaire et ce personnel sera titularisé. La Ville organise aussi des concours, notamment au mois de mars, pour le recrutement de 9 agents spécialisés des écoles maternelles, qui est bien évidemment destiné en priorité à nos personnels, en concours interne, et 9 postes destinés à nos personnels de remplacement. Solidarité encore en direction des jeunes, en formant des apprentis venant des CFA agricoles, dans nos services Espaces Verts et autres afin de leur apprendre le métier. Cela devra déboucher sur des embauches et contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, ce n'est pas une opération gratuite pour la Ville. On prévoit d'en prendre six à la rentrée 1994, et je vous montrerai, lors du vote du budget, le coût pour la Ville, tant en matière de rémunération que de formation.

Le dernier axe de solidarité est en direction des CES. Cela va dans le droit fil de ce qu'a dit Claude JEANNEROT tout à l'heure, il a évoqué les 120 CES qui sont au Centre Communal d'Action Sociale et j'ajoute qu'à la Ville il y en a chaque année entre 80 et 85. On va là aussi essayer d'améliorer le dispositif formation-accueil-information de manière à favoriser leur insertion dans le milieu professionnel après leur passage dans les services municipaux. Solidarité en direction du personnel non titulaire, solidarité en direction des jeunes, solidarité en direction des CES, c'est cela la politique municipale en plus des efforts en matière de formation que je développerai plus tard. Je crois qu'il ne faut pas se braquer sur le seul objectif brutal qui est affiché, la politique municipale c'est aussi et heureusement tout cela.

M. JACQUEMIN : Deux remarques très brèves, pour dire premièrement que tout le monde ne peut que se réjouir de la maîtrise de la fiscalité en tout lieu mais que le débat dans nos propos concerne plutôt le fonctionnement et l'investissement et non pas la fiscalité.

La deuxième remarque concerne l'investissement ; on est à peu près sûr aujourd'hui que l'investissement n'est porteur de créations d'emplois que de manière exceptionnelle mais qu'à contrario, si les investissements ne sont pas faits, on est à peu près sûr d'être écarté des différentes compétitions auxquelles on est confronté et à ce moment-là le non-investissement devient destructeur d'emplois.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, je pensais que vous alliez pouvoir apporter les précisions que j'avais souhaité avoir tout à l'heure...

M. LE MAIRE : Ce sera le 7 mars prochain au cours du débat sur le budget.

M. TOURRAIN : ...concernant le problème de BOSSARD Consultants et les économies, mais enfin vous semblez être décidé à clore le débat, et je comprends fort bien, l'heure tourne et un certain nombre de nos collègues sont fatigués par les efforts qu'ils ont déployés auparavant. Je voudrais simplement souligner une chose qui me frappe ; une fois de plus vous m'avez fait le coup de l'homme qui se drape dans sa dignité offensée et vous avez prétendu que j'avais été discourtois.

M. LE MAIRE : J'ai dit excessif.

M. TOURRAIN : Excessif. Lorsque j'ai parlé des problèmes du District et du personnel, j'ai parlé beaucoup plus de vos colistiers que de vous, je ne vous ai pas mis dans le paquet.

M. LE MAIRE : Je suis responsable de mes colistiers aussi.

M. TOURRAIN : Alors je vous propose une chose, s'il y a des termes qui vous ont choqué et je ne pense pas que ce soit discourtois de vous dire de ne pas faire votre contrition sur la poitrine de BALLADUR, je n'ai pas pensé que ça pouvait vous atteindre. Si j'ai été discourtois, je souhaiterais que vous soumettiez le texte extrait des bandes à quelqu'un de neutre et si cette personne estime qu'effectivement je l'ai été, je vous offrirai un repas à la suite du tour que nous ferons dans la ville comme vous vous y êtes engagé tout à l'heure. Je voudrais également préciser une chose à l'intention de quelques collègues encore mal avertis : je ne réponds jamais à une interpellation d'un collègue, je m'adresse à M. le Maire, et je le charge de transmettre les avis à certains de ses amis politiques ; lorsqu'il s'agit des miens, croyez bien que j'ai l'occasion de m'en charger.

Tout à l'heure, on a relevé l'appréciation que j'avais portée sur le livre d'instruction civique de M. BOURGEOIS et de M. ANTONY ; il est exact que dans un premier temps et c'est pour cela que j'ai un très bon souvenir de cet épisode, j'avais condamné la prise en charge par la Ville de cet ouvrage. Par la suite j'ai reconnu que l'ouvrage avait ses qualités, ce qui prouve que je ne suis pas un homme sectaire, que je ne suis pas buté, que je ne suis pas borné.

M. LE MAIRE : Monsieur TOURRAIN, on vous connaît bien mais c'est vrai que vous êtes excessif et puis de plus en plus vous êtes un homme du passé (rires). Vous passez votre temps à rappeler simplement qu'à tel moment vous avez dit telle chose, enfin je crois qu'il faut se tourner vers l'avenir. Encore M. ALAUZET, voyez que je suis très démocrate ce soir, c'est le dernier qui est inscrit et qui parle.

M. ALAUZET : Je vais être rapide. Je voulais d'abord faire part de ma satisfaction que quelques-uns de nos collègues aient émis des avis sur le débat investissement-fonctionnement qui nous tient à cœur. Je pense que c'est bien qu'on puisse en discuter de cette façon-là, ça nous sort un peu de notre solitude qui est parfois profonde, j'avais envie de le dire.

Je vous demande par ailleurs de répondre, s'il vous plaît, de la façon la plus précise possible à la question que j'évoquais en début d'intervention : est-ce que vous comptez alléger, en terme de fiscalité, la part que les Bisontins verseront du fait du transfert sur le District ? Sinon, il faudra assumer la hausse des impôts.

M. LE MAIRE : Mais je ne peux pas vous répondre aujourd'hui, je n'ai pas les données du District et les bases des impôts locaux pour dire on va faire plutôt ceci ou plutôt cela. Nous nous sommes efforcés depuis de nombreuses années d'appliquer une politique de rigueur quant à la fiscalité. On critique toujours la part consacrée à l'investissement par rapport à la part du fonctionnement. Je rappelle que la Ville est une collectivité différente du Département, différente de la Région et que pour nous il y a déjà des besoins à satisfaire et nous le faisons en régie directe avec un personnel important entraînant une politique conséquente en direction du personnel. Mais nous ne

sommes pas un employeur comme les autres. Nous sommes un employeur chargé de répondre à un certain nombre de besoins qui parfois se font importants.

Je connais les 46 autres maires des grandes villes qui sont confrontés aux mêmes difficultés et si j'avait été un «politicard», j'aurais dit M. BALLADUR nous retire 10 MF, ça fait 3 points d'impôt en plus comme M. BAUDIS a dit ça fera 7 ou 8 points, mais il fera un peu moins ; tous les maires sont bien d'accord pour dire qu'il faut limiter la pression fiscale.

On consacre 150 MF à l'investissement avec plus d'un tiers, soit 40 % d'autofinancement, c'est-à-dire de l'argent qu'on prélève dans la section de fonctionnement pour investir. Comment choisir les investissements ? S'il faut des investissements qui n'entraînent pas de dépenses d'entretien, alors par exemple il ne fallait pas faire la patinoire. On me dit, je crois que c'est M. ALAUZET, que les frais d'entretien annuels du tunnel représenteront 10 % du coût. Pour entretenir un tunnel de 400 ou 450 m de long, si l'entretien coûte 9 MF par an, vraiment il faut tout de suite en arrêter la construction. Il ne faut quand même pas dire n'importe quoi. On préférerait que les investissements réalisés ne soient pas productifs de dépenses de fonctionnement, mais enfin on répond à ce que demande la population, à ce que demandent les citoyens.

La critique est facile ; regardez bien la façon dont on délibère dans les autres collectivités. C'est vrai que le rapport est succinct, c'est vrai que je vous ai laissé ce soir tout loisir de poser des questions, d'exprimer des orientations différentes de celles qui seront présentées le 7 mars prochain mais qui sont les nôtres. Par contre, et j'aurai l'occasion d'en reparler, je dois écrire au Président de Région pour solliciter le versement de subventions qui ont été votées, qui auraient dû être payées mais qui ne le sont pas parce qu'il existe des problèmes de trésorerie. J'ai fait le décompte de ce que la Région doit à la Ville au 31 décembre 1993. En matière de subventions non réglées, cela représente 6 MF, c'est-à-dire que la Ville doit assurer 6 MF de trésorerie sur le reliquat de subventions pour le gymnase Clemenceau ou encore sur les travaux réalisés au Centre Dramatique National. On s'est mis d'accord avec les autres collectivités pour établir le financement, pour confier la maîtrise d'ouvrage à la Ville, et lorsqu'on fait la demande de concours des autres collectivités, certaines ne répondent pas, c'est quand même gênant. On fait face à cela, on ne le chante pas sur les toits, mais je vous le dis aujourd'hui.

De plus, nous sommes tributaires des autres collectivités. Lorsque pour les infrastructures routières c'est l'État qui décide en premier, puis la Région et les Départements et seulement ensuite c'est la Ville ou le District qui doit répondre aussi aux demandes qui sont faites au fur et à mesure. Lorsqu'on fait un plan Université 2000 pour lequel on s'est battu, c'est encore du côté des collectivités locales qu'on s'adresse alors que l'enseignement universitaire n'est pas une compétence de la Ville. Donc voyez dans quelles mesures on doit répondre à tout cela. Je pense, avec tous les fonctionnaires qui sont derrière moi et qui ont fait leur travail, que la Ville est gérée très correctement avec les moyens qui sont les nôtres. On innove parce qu'on a l'esprit constamment ouvert, on va faire ceci, on va faire cela et toujours avec une rigueur de gestion indispensable dans toutes collectivités locales. Nous aurons l'occasion prochainement de vous donner toutes les précisions demandées pour vous permettre de voter le budget pour 1994.

Dont acte.